

# le peuple breton.

---

politique  
social  
économique  
international

mensuel

7

15 avril 1948

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

Un acte sans grandeur.

### L'ACTUALITE BRETONNE

Coup d'œil sur le passé.

La supercherie des super-préfets.

Nantes a tenu ses assises économiques.

La Bretagne attend ses Genissiat.

Une question de financement.

Production agricole et intérêts bretons.

Les Bretons et la tuberculose.

### L'ACTUALITE CELTIQUE

M. Sean Mac Bride déclare au *Peuple Breton*.

Lettre de Galles.

### L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Europe et fédéralisme.

Le sort de Trieste.

L'O. N. U. et la liberté de la presse.

### L'ACTUALITE EN FRANCE

Tranquilles pour six mois.

Les livres. — Nos échos. — Tribuna libre.

# le peuple breton

Directeur : Joseph Martray

Six mois : ordinaire 500 fr. - Soutien 500 fr.

C. C. P. Martray 5984,75 Paris

25, Rue Carnot - Villetaneuse (Seine)

Adresse :

Square du Casino - La Baule (L.-L.)

## Editorial

### Un acte sans grandeur

La solidarité franco-anglaise, fondée sur la formule en vogue du « fédéralisme » européen, vient de se manifester par un acte regrettable et inélégant : M. Chuter Ede, Secrétaire aux Affaires Intérieures Britanniques, a décidé que tous les Bretons ayant reçu asile au Pays de Galles devaient immédiatement quitter la Grande-Bretagne. Cette mesure aurait été prise à la suite des accords récemment conclus à Bruxelles entre les deux pays : elle mérite qu'on s'y arrête et qu'on en tire les conclusions.

Nous ignorons les noms et le nombre des Bretons qui se trouvaient au Pays de Galles ; nous ne pouvons donc porter un jugement sur les condamnations qui avaient motivé leur exil ; nous ne savons pas si les sanctions dont ils avaient été l'objet après la Libération étaient justes, excessives ou scandaleuses ; nous en avons toutefois assez dit, dans notre dernier numéro, pour supposer que ces militants avaient dû payer cher leur volonté de lutter pour les droits politiques et culturels de la Bretagne ; nous ne risquons guère de nous tromper en déclarant, à priori, qu'ils avaient été victimes, pour leur activité bretonne, d'une rigueur toute particulière. Mais là n'est pas la question.

Le problème est beaucoup plus général : il s'agit d'abord de savoir si le Gouvernement français a décidé de traquer les militants bretons par tous moyens en son pouvoir, au moment où il fait montre d'une curieuse indulgence à l'égard des authentiques collaborateurs du P. P. F., du R. N. P. ou de la Milice Darnand. Ne serait-ce pas une preuve supplémentaire qu'il avait voulu sanctionner chez les premiers le « délit » breton et non le délit de collaboration qu'il pardonne aujourd'hui si aisément chez les seconds ?

Il est d'ailleurs assez curieux de constater que les journaux les plus indulgents à l'égard de la collaboration — en tête desquels plusieurs de nos quotidiens régionaux — sont

aussi ceux qui poursuivent ces militants bretons avec le plus de hargne ; ce n'est pas non plus un effet du hasard si le seul journal parisien qui ait profité de cette occasion pour manier l'insulte soit « L'Aurore » de MM. Piot et Bénazet, qui n'est pourtant pas difficile lorsqu'il s'agit « d'amnistie » et de réhabilitation : la haine de l'idée bretonne reste ainsi cristallisée autour de certains clans M. R. P. et radicaux, au demeurant tout prêts à faire campagne pour sortir Pétain de l'île d'Yeu. Voilà ce qui nous paraît particulièrement révoltant.

Mais ce n'est pas tout. Depuis quelques mois on fait un large usage du droit d'asile dans les pays dits démocratiques. L'Angleterre a servi d'abri à de nombreux hommes politiques en fuite, dont le dernier en date s'appelait Mikolajczyk ; l'Amérique est le refuge de tous ceux « qui ont choisi la liberté » ; la France ne voudrait pas être en reste, puisque certains hauts fonctionnaires de son ambassade à Prague organisaient récemment l'évasion, finalement manquée, de MM. Sramek et Hala.

Faut-il en conclure que ce vieux droit d'asile est entré lui aussi dans l'arsenal des luttes diplomatiques et qu'on ne l'exerce plus, dans nos pays, que dans la mesure où il peut servir tel intérêt politique ou idéologique ? Etrange et décevante conception de la démocratie ! Peut-être verrons-nous un jour M. Bénazet, qui s'est fait dernièrement l'avocat de Franco dans cette « Aurore » déjà citée, réclamer lui aussi l'expulsion des Basques réfugiés en France. Nous n'avons pas oublié qu'il s'est trouvé jadis un gouvernement français pour livrer au dictateur espagnol l'héroïque Companys, leader des Catalans : avant de flétrir de tels actes il faut être en règle avec soi-même et n'en pas avoir de semblables sur la conscience.

Nous connaissons la réponse : aucun rapport ne saurait être établi entre Mikolajczyk, Sramek et autres persécutés par le communisme, Companys fusillé par le fascisme et les Bretons réfugiés en Galles pour avoir pactisé avec les Allemands. Si les Bretons dont on parle étaient des criminels de guerre nous l'admettrions, car certains actes relèvent du droit commun qui est international. Mais ne serait-ce pas faire injure aux Gallois que de penser qu'ils auraient pu accorder l'hospitalité de leur foyer à des hommes qui avaient du sang sur les mains ? Dès lors les distinctions sont bien difficiles : tous ceux qui fuient leur pays en raison de poursuites purement politiques sont persuadés de leur bon droit et leurs accusateurs ont pourtant dressé contre eux des réquisitoires implacables. Le droit d'asile, pour être exercé démocratiquement, doit être impartialement, sans égard pour les diatribes nécessairement partisans de ceux qui voient un adversaire leur échapper.

C'est pourquoi la mesure provoquée par le gouvernement français nous a étonné et choqué. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls et l'opinion du Pays de Galles s'est levée toute entière contre la décision anglaise ; le groupe parlementaire Gallois, sans distinction de nuance, a décidé d'interpeller M. Attlee sur sa façon de comprendre la démocratie. Au même titre que la presse galloise, la presse anglaise de toute opinion a protesté et le « News Chronicle » a ouvert une pétition. Mais les véritables responsables de cet acte sans grandeur ne sont pas à Londres ; ils sont à Paris... à moins qu'ils ne soient en Bretagne.

Joseph MARTRAY.

## L'actualité bretonne

M. LE SUPER-PREFET BILLECART. — TRAFIQUANTS EN BRETAGNE. — LE DELABREMENT DE NOS PORTS. — LE CHARBON GALLOIS ARRIVE A PETITE DOSE. — QU'ATTEND-ON POUR ORGANISER L'EXPORTATION DES PRIMEURS BRETONS ? — L'UNIVERSITE DE RENNES ET LA LANGUE BRETONNE.

Par la volonté de M. Jules Moch, M. Billecart, préfet d'Ille-et-Vilaine, vient d'être nommé « Super-Prefet » en Bretagne. Nous dirons plus loin ce que nous pensons, du point de vue administratif, de cette mesure dont nous n'attendons rien pour notre pays. Mais en dehors des raisons générales qui dictent notre méfiance, la personne de M. Billecart n'est pas faite pour nous inspirer de l'enthousiasme. M. Billecart est un préfet de carrière non Breton pour qui la Bretagne constitue un avancement ; il ne connaît rien de nos problèmes économiques et culturels, ignore tout de notre psychologie et ne se préoccupe que de plaire à son ministre. Ce n'est pas d'un tel « fonctionnaire » que la Bretagne attend son relèvement, mais d'un homme qui sortira de son peuple et le représentera. Nous avons jadis connu deux super-préfets dont les noms évoquent pour nous des jours sinistres, François Ripert et Robert Martin ; nous étions en droit de penser que l'expérience dérisoire de ce « faux régionalisme » ne serait pas reprise. Soulignons également l'incompréhension des pouvoirs publics qui, enfermés dans leurs routines, n'ont pas encore compris que Nantes était la véritable capitale de la Bretagne et de l'Ouest. Nous ne demandions pas un super-préfet, mais si le gouvernement voulait nous imposer un, c'est le préfet de la Loire-Inférieure qu'il devait nommer à ce poste et non le préfet d'Ille-et-Vilaine...

Quoi qu'il en soit, M. Billecart aura du travail s'il veut mettre un peu d'ordre dans notre économie. Nous lui conseillons de porter son attention sur les prix et de ne pas se contenter de proclamations oratoires trop faciles. N'est-ce pas de lui qu'on serait en droit d'attendre des mesures énergiques contre les trafiquants qui faussent les marchés ? La hausse du poisson qui a suivi le 5 Avril n'a pas pro-

fité aux pêcheurs bretons, mais aux intermédiaires et à tous ces marchands venus en camions de villes lointaines pour bouleverser les cours. A Rennes même, dans la bonne ville de M. le Super-préfet, n'est-il pas exact qu'une société strasbourgeoise, la « Sotralest », soit venue organiser récemment la rafle des œufs à des prix exorbitants, malgré la saison et la baisse qui s'était naturellement produite sur les marchés ?

Il appartiendrait aussi à la toute récente autorité de M. Billecart d'intervenir pour faire cesser le scandale des ports bretons. Ceux-ci sont dans un état d'abandon qui exige des travaux urgents. La municipalité d'Etel se débat de son mieux pour obtenir la construction d'un môle indispensable de 154 mètres en eau profonde ; Camaret réclame le creusement du port et l'abri nécessaire pour protéger sa flotille de 150 bateaux ; Le Guilvinec attend toujours les travaux depuis longtemps promis ; tous les ports connaissent le même délabrement. Pour obtenir des crédits ou des autorisations d'emprunt, il faudrait secouer les bureaux parisiens... ou mettre sur pied un régime où la Bretagne puisse être maîtresse de son économie et de ses finances. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, ce n'est pas sur M. Billecart qu'il faut compter.

Nous pouvons pas contre enregistrer une nouvelle agréable ; le charbon gallois, dont nous parlions le mois dernier, vient de faire sa réapparition dans les ports bretons. Mais avec quelle discrétion ! Un bateau au Légué, un autre à Nantes, un troisième à Quimper ; ou sont les expéditions interrompues d'avant-guerre... Les Gallois sont prêts quant à eux à reprendre un rythme plus accéléré ; mais la politique d'importation de notre gouvernement, établie extérieurement sans tenir compte des intérêts bretons, les en empêche. Voici ce que disait récemment Sir Reade Godwin Austen de Cardiff :

« Le gouvernement français intervient dans le régime de nos expéditions. C'est lui qui fixe les lieux de destination et la qualité des combustibles. A cet égard, je dois vous dire que la France nous réclame actuellement des charbons à coke dont les disponibilités sont faibles en raison des besoins de l'industrie lourde britannique, alors que l'antracite et le « charbon à vapeur » pourraient être plus facilement exportés. »

Les prix du charbon gallois sont pourtant fort intéressants pour nous ; en particulier les frais de transports sont beaucoup moins élevés que par fer, en raison de la proximité des deux pays celtiques.

La même politique joue également, dans l'autre sens, pour empêcher ou limiter les exportations bretonnes vers la côte d'en face. Il y a quelques temps, dans le Léon, des milliers de tonnes de choux-fleurs ont été détruites par la gelée parce qu'il fut impossible de les faire absorber avant le froid par le marché français saturé. Un des dirigeants du « Found Ministry » vient pourtant de déclarer textuellement :

« La Grande-Bretagne est prête à recevoir les primeurs des départements bretons notamment les choux-fleurs pendant la saison. Malheureusement, nous ne sommes pas les maîtres de la décision, puisque le gouvernement français fixe lui-même les quantités qu'il désire exporter et nous devons actuellement recevoir les primeurs d'autres pays. Notre fournisseur de choux-fleurs a été cette année l'Italie. Mais les frais de transport très onéreux que doivent supporter les produits méditerranéens doivent les placer dans une situation moins favorable que les primeurs de Bretagne. »

Parlant des marchands d'oignons de Roscoff qui, avant-guerre, allaient eux-mêmes vendre leur marchandise en Grande-Bretagne, le même haut-fonctionnaire britannique pose la question :

« Mais que deviennent donc ces sympathiques Johnnies ? Ils manquent à nos ménagères et nous désirerions vivement les revoir. Mais là aussi on se heurte aux accords commerciaux qui contingentent les échanges. »

Tout cela ne suffirait-il pas à prouver, s'il en était encore besoin, à quel point les intérêts bretons peuvent être sacrifiés, aucun organisme, aucune assemblée n'existant d'ailleurs pour les défendre avec de véritables pouvoirs ? Il ne faudrait pourtant pas beaucoup d'imagination pour mettre sur pied entre la Bretagne et le Pays de Galles un système d'échange primeurs - charbons qui nous serait des plus profitables. Mais ce n'est pas un super-préfet, aux ordres de son ministre, qui résoudra ces problèmes !

Dans l'ordre culturel, nous venons d'avoir connaissance du vœu suivant émis par l'Assemblée de la Faculté des Lettres de Rennes :

« L'Assemblée de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, en sa séance du 8 mars 1948 ; considérant que l'enseignement privé du breton est un fait indéniable, qu'il est fâcheux que l'Université n'exerce aucun contrôle sur cet enseignement ; que, par suite de la carence de l'Université, l'enseignement du breton est actuellement dirigé par des autonomistes anciens collaborateurs de la propagande allemande ; qu'il est nécessaire, dans l'intérêt national même que l'Université reprenne cet enseignement en main. Reprenant des vœux anciens,

« Au moment où le Parlement va être appelé à se prononcer sur le projet de loi présenté par M. Pierre Hervé, député du Finistère, et rapporté par M. Deixonne, député

« 1° Emet le vœu que des cours de breton soient autorisés à titre facultatif, et organisés dans les Lycées, Collèges et Ecoles Normales de Basse-Bretagne, comme l'ont été en Provence des cours de provençal en application de la circulaire ministérielle du 30 juin 1945 ;

« 2° Que les fonctionnaires habilités à donner cet enseignement soient délégués par le Recteur de l'Académie de Rennes sur avis de la Faculté des Lettres ;

« 3° Renouvelle un vœu en faveur d'une épreuve facultative de breton aux deux parties du baccalauréat ;

« 4° Maintient son opposition formelle à l'introduction, en tout domaine de son ressort, de la réforme de l'orthographe bretonne improvisée le 8 juillet 1941, à l'instigation de l'occupant, et n'admettra jamais cette orthographe scientifiquement condamnable, dans aucun des examens dont elle a le contrôle.

« S'en tient, en matière d'orthographe bretonne, à la situation d'avant-guerre, mais ne s'opposera nullement à une réforme présentée par des personnes scientifiquement compétentes après un examen sérieux de la question.

« Le Doyen : G. MAYER. »

Ce texte mérite quelques commentaires. C'est d'abord une injure et une injustice — et l'Université le sait bien — que de traiter « d'autonomistes anciens collaborateurs de la propagande allemande » tous ces militants aussi pauvres, qu'enthousiastes et désintéressés qui s'efforcent, depuis de longues années et bien avant 1940, de suppléer à la « carence de l'Université ». Cette phrase, nous avons le regret de le constater, n'est pas digne du langage mesuré qu'on pouvait attendre d'un Doyen.

Quant à la question orthographique, elle mérite peut-être discussion ; mais l'Université, après tant d'années passées à mépriser le breton, est en tout cas mal placée pour apprécier une réforme orthographique dont on ne voit vraiment pas en quoi elle pouvait servir les intérêts de la Wehrmacht ! Soyons sérieux, Monsieur le Doyen.

Cette question d'orthographe, de toute façon, ne nous paraît pas concerner l'Université mais les linguistes et écrivains bretonnants et eux seuls : ce n'est pas l'Université de Paris qui fixe l'orthographe du français, mais l'Académie...

F. OMNES.

## Décentralisation ? Non : Déconcentration

# La supercherie des « Super-Préfets »

Le gouvernement de M. Robert Schuman vient de décider la création de huit « super-préfets » dont l'un, M. Billecart, contrôlera un ensemble de départements comprenant les départements bretons. Des gens mal informés de nos idées sont venus nous trouver et nous dire : « Vous devez être contents au « Peuple Breton » ; n'est-ce pas la reconnaissance officielle de la Région de Bretagne, élargie sans doute — mais qui s'en plaindrait ? — Et le Super-Préfet n'est-il pas une manière de Gouverneur ? »

Nous prétendons au contraire qu'il s'agit d'une caricature de la réforme administrative que la Bretagne attend ; caricature plus grossière encore que celle dont le gouvernement de Vichy nous avait jadis gratifié par l'institution des « Préfets Régionaux ». C'est au nom de la décentralisation et des libertés bretonnes que nous la condamnons de toute notre vigueur.

Les super-préfets sont des fonctionnaires du gouvernement, « inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire » ; M. Jules Moch, Ministre de l'Intérieur, qui les nomme et les révoque, les tient dans sa main ; ce sont en somme des « missi dominici ». Leurs attributions ne sont pas encore bien définies mais il apparaît clairement qu'elles seront économiques... et surtout policières. Ce n'est pas un hasard si le Ministre de l'Intérieur, en même temps qu'il nomme ses super-préfets, procède à la réorganisation des « Compagnies Républicaines de Sécurité » (C. R. S.) désormais placées directement sous l'autorité ministérielle, préfectorale et super-préfectorale.

Tout cela nous rappelle singulièrement la définition du Préfet Régional, telle qu'elle se dégageait de la décision du « Maréchal » : « Un certain nombre de préfets, choisis en fonction de la ville de leur résidence, seront désignés sous le nom de pré-

fets régionaux pour la police et les affaires économiques ». On sait ce qu'il en est résulté pendant l'occupation et l'admirable outil de dictature que ce haut fonctionnaire a pu constituer entre les mains du pouvoir central, alors détenu par Pucheu et ses successeurs !

M. Moch paraît s'en être souvenu fort à propos ; il a compris qu'il lui était plus facile de manier huit personnages fantoches que quatre-vingt-dix préfets et que son autorité s'imposerait ainsi de façon plus rapide et plus absolue. Nous en convenons volontiers ; mais que l'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit là de décentralisation et de libertés régionales.

Il s'agit du contraire et au lieu d'assister à l'indispensable décentralisation, nous assistons à une simple déconcentration : « Ces deux termes ne sont pas synonymes et s'opposent dans une large mesure. Décentraliser signifie transférer à l'échelon local un certain nombre d'affaires qu'on enlève à la compétence des agents du gouvernement, confier aux représentants des communes et des provinces des attributions dont ils n'avaient pas à connaître, développer en un mot le pouvoir régional au détriment du pouvoir central. La déconcentration témoigne d'une toute autre préoccupation ; elle n'est pas inspirée par le désir de libérer les réalités locales, mais par un simple souci de commodité administrative, de rapidité et de bonne exécution. Elle ne prévoit aucune extension des pouvoirs communaux ou régionaux, mais confie à des fonctionnaires du gouvernement central installés sur place le droit de décision qui était l'exclusive des bureaux parisiens ; elle rapproche en somme le gouvernement des administrés » (1).

(1) « Le Problème breton et la Réforme de la France » par Joseph Martray, Editions de Bretagne, La Baule, p. 124.

Il va de soi que la déconcentration peut être utile et nous n'avons pas l'intention de la critiquer en elle-même. Elle peut permettre de résoudre, sans perte de temps, de multiples questions qui dépendaient de Paris. Mais en quoi cette déconcentration peut-elle vouloir dire « libertés locales et régionales » ? Le jour où chaque rue de ville ou de village serait pourvue d'un gendarme ou d'un policier en perpétuelle faction, les « verbalisations » et « constats » seraient, à n'en pas douter, plus rapides : la liberté des usagers ne serait-elle pas toutefois sérieusement réduite ? Le cas est ici le même. Au lieu d'être installé dans son bureau de la place Beauvau, M. le Ministre de l'Intérieur sera désormais présent chez nous, par la doubleure de ses super-préfets. Nous n'en témoignerons aucune joie...

Ce que nous demandons est tout autre. Nous attendons d'abord que la Bretagne dans les limites de ses cinq départements historiques soit reconnue comme unité économique, culturelle et administrative ; cette reconnaissance territoriale et géographique a de l'importance, mais elle ne constitue pas l'essentiel.

Nous voulons surtout que la Bretagne ainsi reconnue ait le droit de gérer elle-même ses intérêts économiques et culturels sans attendre l'autorisation de Paris et l'agrément de M. Schuman ou de M. Moch. A cet effet nous demandons que soit instituée une « Assemblée bretonne », élue au suffrage universel et disposant de larges pouvoirs — non pas de simple consultation — mais de décision ! Que cette assemblée puisse prendre toutes initiatives pour réorganiser l'économie bretonne, électrifier le pays, améliorer et construire les voies de communication, réglementer les échanges commerciaux, exploiter les richesses à l'abandon, réparer et développer les ports de pêche, prendre en charge la responsabilité de la reconstruction, moderniser l'agriculture et l'habitat rural, etc. ; qu'elle puisse en même temps organiser la vie culturelle bretonne en fonction des exigences du pays et en respectant notamment le droit des Bretons à l'enseignement de leur langue ; que le problème du ravitaillement de la Bretagne soit du ressort de l'Assemblée bretonne, seule habilitée, par exemple, à négocier avec le gouvernement central les conditions dans lesquelles les produits bretons pourront être exportés et à déterminer les importations dont la Bretagne devra bénéficier en compensation. Bref, que l'Assemblée bretonne agisse comme un corps souverain, en dehors des questions qui reviennent sans contestation possible au gouvernement central (diplomatie, organisation militaire, plans économiques d'inter-

gure nationale, législation sociale d'ensemble, etc...). Il va de soi que la fiscalité devrait être complètement modifiée et que les impôts perçus en Bretagne resteraient en Bretagne, sauf en ce qui concerne les frais d'entretiens des services restant à la charge du gouvernement central.

L'Assemblée bretonne déléguerait son autorité à un Président élu par elle et qui serait ainsi le mandataire du peuple breton. C'est lui qui exercerait les principaux pouvoirs et non le Super-Préfet, Gouverneur ou Préfet Régional nommé par M. Moch. Voilà ce qui distingue notre démocratie conception des libertés bretonnes, de la conception autoritaire de l'actuel ministre socialiste de l'Intérieur.

De tous côtés on réclame — et depuis de nombreuses années — cette réforme administrative de la France. Nous n'attendons pas qu'on mette en place un rouage supplémentaire mais que l'on simplifie la machine : la création de grandes régions doit s'accompagner de la disparition des départements, l'intermédiaire entre la région et la commune étant tout naturellement l'arrondissement. C'est pourquoi la réforme serait une réforme d'économie.

Mais elle serait surtout une réforme de liberté. La Bretagne la désire parce qu'elle se prête mieux que tout autre pays à une telle expérience. Si on n'ose pas l'appliquer à l'ensemble de la France, pourquoi ne ferait-on pas d'abord l'essai chez nous ?

Monsieur Jules Moch, voilà une initiative qui aurait un tout autre succès que la nomination de vos super-préfets !

R. LEGRAND.

## Le Bleun Brug renaît...

Une bonne nouvelle qui réjouira tous les Bretons : le Bleun Brug renaîtra cette année. La Ville de Saint-Pol-de-Léon a été choisie pour tenir ce premier congrès d'après-guerre qui aura lieu les 21 et 22 août prochain.

L'Edition, le Théâtre, le Folklore seront les principaux thèmes du programme de cette grande manifestation populaire dont nous aurons communication prochainement.

## Capitale de Bretagne Métropole de l'Ouest

# Nantes a tenu ses assises économiques

La Foire Commerciale de Nantes — vieille tradition reprise depuis 1946 — vient de se tenir du 1<sup>er</sup> au 12 avril. Il s'est agi d'une manifestation économique de première importance dont nous voudrions dégager les leçons, tant au regard des intérêts de la grande ville bretonne que par rapport à la vie de toute la Bretagne et de cette grande région de l'Ouest dont la Bretagne est le centre et Nantes la métropole.

## Une manifestation bretonne

Le caractère breton de la Foire Commerciale de Nantes apparaissait de façon pour ainsi dire symbolique au visiteur en quête d'une simple impression d'ensemble ; il lui suffisait de s'arrêter au « Village breton », l'une des réalisations les plus populaires et les plus suivies de la foire. Voici ce qu'un de nos confrères quotidiens nantais L'Avenir de l'Ouest en écrivait :

« Le village breton est, sans conteste, l'une des attractions les plus suivies de la Foire. Chaque année, crêpes de blé noir et cidre y sont à l'honneur. « Breton bretonnant, ce coquet village est le point terminus de l'allée du muscadet. Ce pôle attractif obtient toujours les suffrages du public

amateur de galettes et de bolées, aimant à déguster tranquillement nos spécialités régionales.

« Cette année le village breton a subi quelques transformations notables : son moulin, dont le joyeux meunier, à sa fenêtre, invite les visiteurs à pousser plus avant, fait maintenant face au public. Sa masse harmonieuse se profile avec élégance sur le ciel.

« Galettière en main, de jolies Bretonnes proposent aux clients leurs délectables spécialités.

« Au centre du village se dresse un mât de quelque vingt-cinq mètres de haut : le grand pavillon y flotte ; à son sommet, au bout de sa drisse, un pavillon aux armes de Bretagne signale que là, chacun peut trouver un bon accueil, celui que les Bretons ménagent à leurs invités d'honneur.

« Bref, dans ce village, tout n'est que joie et sourires. Pétillant en est l'esprit, comme le cidre qui, à pleines bolées, est dégusté chaque jour par les Nantais qui, tout « sot-Bretons » qu'ils soient, paraît-il, n'entendent point crier leur véritable origine. »

Mais le village breton ne répond qu'au sentiment et c'est dans les activités économiques même de la Foire que s'affirme la vocation de Nantes à son grand rôle de « capitale de Bretagne ».

## Nantes, capitale agricole

Et d'abord capitale agricole. La prééminence

industrielle de Nantes n'est contestée par personne mais on oublie parfois sa physionomie rurale.

Le programme de la foire et le calendrier des manifestations avaient en eux-mêmes suffisamment d'éloquence :

- 1<sup>er</sup> avril. — Ouverture de l'exposition d'aviculture.
- 2 avril. — Concours d'aviculture.
- 5 avril. — Journée de l'horticulture et de la culture maraîchère.
- 7 avril. — Grand concours - foire aux chevaux.
- 9 avril. — Journée viticole ;  
Journée cidricole.
- 10 avril. — Concours des bovins.

La plus importante de ces manifestations fut la foire aux chevaux ; organisée par la Chambre syndicale des marchands de chevaux de la Loire-Inférieure, elle réunit près de deux cents animaux sélectionnés de nos diverses races chevalines. M. J. Fonteneau, Commissaire Général de la Foire de Nantes en dégageait fort justement la portée en soulignant qu'elle permettait « de renouveler en animaux sélectionnés le cheptel régional et de favoriser considérablement l'élevage si réputé de notre Région ».

De larges places furent également réservées à ces deux richesses bien nantaises : la culture des fleurs et la culture maraîchère. Mais, d'une façon plus générale, en 1948 comme chaque année, la mission de Nantes au point de vue agricole — mission dont l'importance est capitale pour toute la Bretagne — c'est d'apporter les éléments d'une modernisation de l'habitat, des méthodes et des cultures. Bien que nous ayons regretté la disparition de la « ferme modèle » de l'an passé, les stands nous ont paru particulièrement nombreux répondant à ce besoin de renouvellement et de perfectionnement qui se fait sentir chez nous plus qu'ailleurs : outillage et matériel agricole, motoculture, moteurs agricoles Diesel ou électriques, matériel d'élevage, matériel viticole, installations frigorifiques, tels étaient les « centres d'intérêt » prouvant à quel point l'industrie locale sait se conformer au rôle de guide et de précurseur qui revient à la capitale d'une Bretagne dont la première richesse demeure agricole... et dont le point faible reste aussi la routine.

## Centre industriel artisanal intellectuel

Et qui pourrait mieux lutter qu'un Nantais contre

la routine ? Il suffisait pour s'en rendre compte de visiter le Palais de l'Electricité et de la Mécanique, ainsi que celui des Industries diverses. Toutes les formes d'activités y étaient représentées, mais ce débordement de modernisme n'empêchait nullement l'artisanat, richesse bretonne particulièrement menacée, de s'y trouver au rang d'honneur. Le meuble y occupait une large place, avec la maroquinerie, les jouets, la sculpture, etc... Toujours dans un esprit d'adaptation aux nécessités modernes de fabrication et de vente.

Comment ne pas souligner enfin l'importance de l'apport intellectuel d'une ville comme Nantes ? Il apparaissait clairement dans les stands de journaux, revues, librairies, et maisons d'édition ; les slogans choisis marquaient d'ailleurs de façon claire la volonté de développer une vie culturelle puissante et originale fondée sur les ressources intellectuelles du pays et non sur les importations parisiennes. C'est ainsi que le stand des Editions « Aux Portes du Large » donnait comme signification et mot d'ordre : « Vous apprécierez notre effort de décentralisation littéraire au profit de notre Région », tandis que la revue « Horizon » se présentait comme « Une grande revue littéraire née à Nantes, mondialement appréciée ». A Nantes, Paris ne fait pas la loi !

## Nantes

### Capitale et Métropole

En résumé Nantes commence à prendre conscience de plus en plus clairement de sa véritable mission. Pendant trop longtemps les Nantais n'ont vu que leur ville, sans comprendre qu'elle ne prendrait elle-même son plein développement qu'en fonction du pays qu'elle dessert. Cet état d'esprit disparaît, à la fois sous la pression des nécessités économiques et par suite de la compréhension des animateurs.

Nantes apparaît, notamment après cette seizième foire commerciale, comme la grande capitale économique et intellectuelle de la Bretagne où elle joue et jouera de plus en plus un rôle d'animation et de modernisation. Mais son cadre dépasse pourtant celui des cinq départements bretons. On l'a bien vu, en ces douze jours d'activité fébrile où Vendéens, Angevins, Saintongeais, Manceaux et Normands se donnaient rendez-vous dans la vieille ville des Ducs de Bretagne. Nantes est la grande métropole éco-

à laquelle a été lié son destin... Mais ces considérations ne peuvent jouer contre une association de la Bretagne avec ses voisines... C'est Nantes, centre industriel, commercial et intellectuel sans rival qui, de part et d'autre du grand fleuve français, crée dans le domaine des activités présentes l'unité des deux zones du Massif Armoricaïn ».

Et le rayonnement que Nantes exerce sur les provinces voisines n'est-il pas finalement un rayonnement de la Bretagne sur des pays qui furent jadis ses Marches ?

André BROSSAUD.

Du 29 Mai au 6 Juin

## La Foire-Exposition du Finistère

La foire de Nantes est à peine terminée que celle de Rennes achève ses derniers préparatifs ; elle ne manquera, comme l'an dernier et comme avant-guerre, de réunir la foule considérable des acheteurs et des visiteurs et de marquer, par son importance, dans la vie économique de la Bretagne.

Mais après les grandes manifestations de Nantes et de Rennes, l'attention de tous ceux qui suivent l'essor incontestable de notre pays se portera vers Quimper où se tiendra du 29 Mai au 6 Juin la VI<sup>e</sup> Foire-Exposition du Finistère.

Ce sera la première reprise, depuis la guerre, d'une tradition qui n'est sans doute pas aussi ancienne que celle des deux foires de Nantes et de Rennes, mais qui a déjà su s'affirmer comme la plus intéressante manifestation commerciale du pays bretonnant.

La dernière Foire-Exposition du Finistère s'était close le 21 Mai 1939 après neuf jours d'ouverture durant lesquelles on avait vu défiler sur le Champ-de-Bataille et les allées de Locmaria plus de 35.000 personnes ; l'année suivante, comme le prévoyait un accord conclu entre Brest, Quimper et Morlaix, c'est dans cette dernière ville que la foire finistérienne devait se tenir. La guerre, l'occupation, les premières années qui suivirent la libération provoquèrent une interruption forcée. Morlaix et Brest n'étant provisoirement pas en mesure d'assurer l'organisation, c'est encore Quimper qui, cette année, tiendra la vedette.

L'exposition groupera toutes les activités agricoles, industrielles, commerciales, touristiques et artistiques qui font déjà la prospérité du Finistère et qui pourraient faire sa fortune si elles étaient développées conformément aux exigences de l'intérêt breton.

# NANTES et RENNES deux villes qui montent

La vitalité de Nantes est soulignée par les résultats du dernier dénombrement de la population auquel il a été procédé en 1946.

Nantes se classe septième ville de France avec ses 200.265 habitants ; elle vient après Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nice et avant Lille, Saint-Etienne, Strasbourg.

Voici d'ailleurs les chiffres officiels :

1. Paris	2.725.374
2. Marseille	636.264
3. Lyon	460.748
4. Toulouse	264.411
5. Bordeaux	253.741
6. Nice	211.165
7. Nantes	200.265
8. Lille	188.871
9. Saint-Etienne	177.966
10. Strasbourg	175.515

Ce qu'il convient surtout de noter, c'est que Nantes, malgré tant d'immeubles sinistrés et de quartiers détruits au centre même de la ville, a vu sa population augmenter depuis 1936 où elle comptait 195.185 habitants.

Il est pourtant à remarquer que les grandes villes de France présentent des diminutions de population très caractéristiques. Entre 1936 et 1946, Marseille est descendu de 914.232 habitants à 636.264 ; Paris de 2.829.746 à 2.725.374 ; Lyon de 570.662 à 460.748 ; Nice de 241.916 à 211.165.

On constate d'ailleurs que Rennes, également sinistrée, est passée cependant de 98.538 en 1936 à 113.781 en 1946.

Quelle meilleure preuve pourrait-on trouver de la vitalité des villes bretonnes, malgré une situation économique trop souvent défavorisée par suite des négligences du pouvoir central ?

nomique de l'Ouest. Suivant l'expression d'un Nantais qui fut maire de la ville : « Situés à l'extrémité de la Bretagne, la Cité des Ducs, la ville de la Duchesse Anne ne peut être séparée de la province ».

LU...

VU...

ENTENDU...

### Bretagne? pas en France...

Le 35<sup>e</sup> Tour de France cycliste se disputera, comme chaque année, en vingt et une étapes en juin et juillet prochains; mais les organisateurs l'ont doté cette fois de quelques fantaisies puisqu'il passera en Italie, en Suisse, en Luxembourg et en Belgique. Nous ne voyons aucun inconvénient à cette sorte de « Circuit du Bloc occidental ». Nous remarquons toutefois que les coureurs, partant de Paris vers l'ouest, feront étape à Trouville, Dinard et Nantes avant de descendre vers le sud; ils laisseront ainsi de côté les trois départements bretonnants et couperont la Bretagne en ligne droite de Dinard à Nantes. Les villes bretonnes de St-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes où le sport cycliste est si populaire, ont été éliminées de la compétition au profit de Bruxelles, Genève et San-Remo!

Craint-on que les coureurs bretons ne rencontrent, comme l'an dernier, un accueil trop enthousiaste en traversant leur pays? Ou veut-on nous montrer que la Bretagne n'est pas assez française pour figurer toute entière dans le Tour?

### Juillet : Place de la Bastille

Nous n'avons guère plus de chance avec le Tourisme qu'avec le Sport. Le Commissariat Général au Tourisme a publié pour l'année 1948 un almanach très artistique intitulé « Provinces de France ». Il est rédigé en anglais et spécialement destiné à la propagande touristique à l'étranger. Tous les coins de France y sont représentés au mois qui correspond à leur saison. Janvier est illustré par une très belle photographie de ski dans les Alpes; Février par le Carnaval de Nice; Mars par le Pays Basque; Avril par le Bocage normand; Mai nous invite aux Châteaux de la Loire; Juin en Provence; Juillet à Paris, place de la Bastille; Août à Biarritz; Septembre est, paraît-il, le mois

de la pêche à la ligne en Auvergne; Octobre évoque la vendange en Champagne; Novembre ramène l'étranger à Paris (Rue Royale) et Décembre sur la Côte d'Azur.

Quant à la Bretagne elle n'a pas été retenue en raison de son faible attrait touristique: Dinard, Perros, La Baule, etc..., n'ont pas été jugés dignes de la publicité de M. le Commissaire Général au Tourisme; nous habitons, comme chacun sait, une province dont la seule utilité est de fournir quelque ravaillage à la capitale.

Et si vous désirez un coin reposant pour vos vacances, suivez le conseil de M. le Commissaire: « Juillet, Place de la Bastille ».

### Breton et Provençal

L'hebdomadaire « V », magazine, vient de présenter à ses lecteurs une enquête sur la situation du provençal; il fait ainsi parler son « interviewé »:

« De nos jours on dirait que les jeunes ont honte de notre langue, de notre héritage! Oh, bien qu'ils ne sachent plus la parler, ils la comprennent encore; quand vous leur adressez la parole en notre vieux idiole, ils vous répondent en français. La grande coupable, c'est l'école primaire! Pour couler tous les Français en un même moule, nos gouvernants ont gaspillé bêtement le patrimoine spirituel de notre belle Provence; ils ont fait de nos enfants des déracinés dans leur propre terre.

« Je suis allé soumettre le vœu à M. Roquebrun, vice-président du Félibrige. Il lève les bras au ciel: »

« Mais toute notre action ne tend qu'à cela! Nous avons déjà obtenu quelques modestes résultats; vous pouvez envoyer des télégrammes en Provençal à la poste et, grâce à nos efforts, des cours en Provençal sont donnés aux élèves du Lycée Thiers et de l'Ecole Supérieure des filles Anatole France. Mais ils sont facultatifs. Le seul résultat positif c'est que notre langue a été rendue obligatoire pour les élèves de l'Ecole Normale. Mais il faut agir vite; il y a déjà moins d'un Marseillais sur dix qui est encore capable de parler la langue de Mistral! »

Ajoutons seulement que les Provençaux ont une belle avance sur les Bretons. Voici un an qu'une proposition de résolution se trouve déposée au Parlement pour obtenir notamment l'enseignement du breton dans nos Ecoles Normales. C'est un député méridional, M. Deixonne, qui s'est chargé d'entretenir cette proposition...

### Le Parlement et les Lapins

« Le Monde », journal sérieux ne dédaigne pas l'humour; il le pratique même sous la plume d'un académicien. En l'occurrence M. Etienne Gilson dont nous extrayons ces lignes d'un article intitulé: « Le Parlement et les lapins ».

« Je viens d'aller chercher le paquet de lois sur lequel est tant que représentant du peuple il m'incombe aujourd'hui de réfléchir. C'est extrêmement intéressant. Le tout-à-l'égoût de la bonne ville d'Orléans, par exemple, semble requérir la sollicitude du Parlement. Il y faudra pourvoir, c'est évident, car la matière est urgente. Peut-être devrions-nous pourtant régler d'abord le problème de l'exploitation des lignes secondaires d'intérêt général de Châteaumeillant à La Querche et de Sannoins à Lepeyrouse... Ce n° 3238 de l'Assemblée nationale mérite aussi qu'on l'examine avec soin. Je lui donnerais sans doute la première place dans mes réflexions si je n'avais en même temps sous les yeux le n° 3276 de la même Assemblée, qui pose le problème autrement grave des lapins de garenne de Solognes... »

« On se demande s'il est vraiment nécessaire d'entretenir un Parlement pour s'occuper de telles affaires? Envelés sous une neige incessante de projets de lois et de propositions de résolutions, nos parlementaires ont à peine le temps de les lire tous... »

« En un temps où les problèmes les plus graves se posent pour notre pays on ressent plus vivement que jamais les inconvénients d'une centralisation qui, retardant tout dans les provinces, interdit au Parlement français de remplir son office. Est-il absolument inconcevable qu'on lui rende le temps d'examiner comme il se devrait les questions d'importance vitale pour la France? L'un des problèmes les plus urgents est celui de la réforme administrative. Tant qu'elle ne sera pas chose faite, et bien faite, le Parlement devra fatalement continuer de distinguer le bottier du cousin, de presider aux égouts de nos villes et de délibérer sur les lapins... »

« Et les problèmes économiques qui se posent chez nous continueront à attendre leur solution. »

### L'ordre règne à Saint-Brieuc

« La Bretagne a toujours eu le privilège d'héberger dans ses villes de garnison des troupes dites « de choc » ou « d'élite » qui ne contribuent guère à rendre notre pays accueillant. »

La tradition a repris et cette fois c'est la ville tranquille de Saint-Brieuc qui se trouve transformée en « cité du Texas » depuis qu'une unité de « parachutistes » y séjourne: coups de feu « à l'américaine », bagarres provoquées, rien n'y manque, pas même les aventures plus légères...

Ces unités ne comprennent pas de Bretons car nos jeunes recrues sont envoyées, comme chacun sait, en Allemagne, en Afrique ou en Indochine. Si l'on veut que l'ordre — l'ordre sans bagarres — règne en Bretagne, qu'on laisse donc d'abord les Bretons entre eux.

### Histoire vécue

Entre Benodet et Concarneau sept personnes entrent dans un café et se font servir leurs consommations. La conversation s'engage avec le propriétaire, femme d'un fonctionnaire (bretonnante évidemment) qui déclare: « Je suis honteuse de parler le breton ». Immédiatement, sans payer ni consommer, les sept hommes quittent le café.

Il s'agissait de six ouvriers bretonnants et d'un ouvrier basque, qui comprenait d'ailleurs parfaitement le breton.

Signe des temps? Le breton sera sauvé par le peuple lui-même et par les élites intellectuelles... contre une fausse bourgeoisie débretounisée.

### La Passion en breton

Nous avons été très heureux d'apprendre que de nouveau dans le Léon, à Plabennec et à Cleder, on a donné pendant la Semaine sainte, « La Passion » en breton. On ne peut que se réjouir de cette initiative, qui renoue ainsi la tradition des « Mystères bretons de la Passion » de jadis et de féliciter les organisateurs d'avoir présenté le drame du Golgotha dans la langue de nos vieux saints, à une époque où tant de scènes de patronages ne jouent pour ainsi dire plus qu'en français. Souhaitons qu'un jour prochain, nous ayons en Bretagne, une « Passion » bretonne aussi célèbre que celle d'Oberammergau. En attendant, nous adressons aux organisateurs et acteurs léonnais, nos plus vives félicitations.

# LA BRETAGNE ATTEND SES "GENISSIAT"

Après 27 ans de travaux et surtout d'hésitations, le barrage de Génissiat est en fonctionnement ; il faudra en fait attendre une année encore, peut-être même deux, pour qu'il donne cette puissance moyenne normale de 176.000 kilowatts-heure que l'on en attend. Il n'en reste pas moins que l'on peut dès maintenant considérer cette réalisation comme l'une des plus importantes depuis de trop nombreuses années ; et ce barrage n'est que le premier d'une série de vingt qui seraient d'ailleurs nécessaires pour l'électrification complète du Rhône : dix en amont de Lyon et dix en aval.

Dans notre Bretagne tellement en retard au point de vue de son électrification nous devons suivre avec attention de tels travaux et de tels projets. Puissent-ils témoigner d'un changement dans l'état d'esprit qui règne jusqu'ici en France et puissent-ils surtout avoir bientôt leurs équivalents chez nous !

La France se fait remarquer depuis longtemps par ses routines et son manque d'initiative. Le *Peuple Breton* a récemment consacré un article de M. Bernier sur l'initiative prise dans l'Amérique d'avant-guerre par le Président Roosevelt sous le nom de *Tennessee Valley Authority* (T.V.A.) ; il nomme l'entreprise colossale, de dompter le Tennessee et ses affluents dont les crues provoquaient les débordements catastrophiques de l'Ohio et du Mississippi ; l'opération permettait de disposer en même temps d'une puissante source d'énergie. L'Etat prit l'initiative des travaux ; on consacra à l'entreprise des millions de dollars et en moins de dix ans un territoire six fois plus grand que la Bretagne fut complètement transformé ; l'eau endiguée fournit aujourd'hui le courant à bas prix à douze millions d'Américains ; des lacs artificiels poissonneux ont été créés ; des centaines de milliers d'arbres fruitiers ont été plantés sur des terrains autrefois incultes. Voilà ce qu'un grand pays, disposant d'initiative, parvenait à réaliser.

Il n'était pas le seul. On sait qu'en Russie le fameux barrage sur le Dniéper, le Dnieprostroi, fut également réalisé sur l'initiative de l'Etat grâce aux crédits qu'il consentait et à l'impulsion qu'il donnait.

Pendant ce temps que faisait-on en France ? On y estimait que le pays disposait de beaucoup trop d'énergie électrique ; un décret-loi du 30 octobre 1935 — que l'on peut trouver au *Journal Officiel* de ce 30 octobre page 11673 — restreignait en effet la production d'électricité en exigeant une autorisation pour la création de nouvelles centrales ou l'agrandissement des usines existantes. C'est grâce à de telles mesures que nous payons aujourd'hui le courant au taux le plus élevé du monde, que nous subissons des coupures dès que le temps se met au sec et que des milliers de fermes s'éclairaient toujours au pétrole ou à la bougie !

La situation de la Bretagne en énergie électrique pourrait être pourtant très florissante si nos pouvoirs publics daignaient s'en occuper. M. Yves Le Troquer, qui fut longtemps Ministre des Travaux Publics, écrivait en 1919 : « Les cours d'eau en Bretagne correspondent à une puissance de 150.000 CV environ en débit minimum et de 270.000 CV en débit moyen ». Et l'utilisation des marées constituerait une autre source de richesses.

Dès la fin de la guerre de 1914 une étude très complète a été faite d'une station marée-motrice dans l'estuaire de l'Aber-Vrâch. La question la plus délicate, celle des turbines à débit variable, était résolue par M. Huquentin, ingénieur de la firme suisse Escher-Wiss. Le projet comportait la production de douze millions de kilowatts-heure correspondant à une économie annuelle de 12.000 tonnes de charbon ; les frais d'installation étaient alors évalués à vingt-huit millions de francs. L'administration des Travaux Publics approuva le projet ; ce fut tout : le Parlement l'enterra !

L'Aber-Vrâch n'est pas le seul projet qui ait fait l'objet d'une demande de concession : l'aménagement de l'Aber-Benoit a également été proposé, celui de la Rance, ceux du Morbihan, etc. ; sans parler de celui de la baie du Mont-Saint-Michel qui nous intéresserait au premier chef.

Des milliards de kilowatts pourraient ainsi sortir des stations marée-motrices et des cours d'eau de Bretagne. Ceci n'empêche pas que 40 % des paysans bretons n'ont pas d'électricité ; que les Morbihannais sont, parmi les habitants de France,

ceux qui consomment le moins d'électricité domestique et que les habitants des autres départements bretons — sauf la Loire-Inférieure — ne tiennent guère une meilleure place ; que le Breton consommait en 1938, dernière année normale, 85 kilowatts-heure contre 291 pour le Français ; que des villes comme Brest et Lorient étaient en 1938 au bas de l'échelle pour la consommation urbaine d'électricité en France...

Que faire contre cet état de choses ? Sans doute les Bretons ne sont-ils pas sans quelques responsabilités dans la situation de leur pays. Ils doivent prendre eux-mêmes certaines initiatives, se grouper pour obtenir telle ou telle électrification, pour raccorder tel ou tel écart au réseau.

Mais pour résoudre un problème d'une telle ampleur, il faut bien reconnaître que le concours de l'Etat, ou de la collectivité sous une

autre forme, est indispensable. Mais, direz-vous, l'Etat est pauvre ? Ce n'est pas vrai. L'Etat est riche mais gaspilleur. Il a englouti avant-guerre des milliards pour construire une ligne Maginot qui n'a pas retardé d'une heure l'invasion allemande de mai 1940 ; il consacre aujourd'hui 300 milliards par an — soit 33 % de ses ressources — pour un budget militaire dont on sait pertinemment qu'il nous préparera des armes inutiles et périmées ; il étudie maintenant, aux dernières nouvelles, un projet d'autostrade stratégique du Havre à la Ruhr et un pipe-line à utilisation militaire du Havre à Paris !

Croit-on que s'il existait une Assemblée bretonne, maîtresse de ses ressources et de ses dépenses, l'argent des contribuables bretons ne serait pas mieux contrôlé ? Et qu'au lieu de se dissiper en folies, il ne s'investirait pas dans les œuvres nécessaires d'équipement et de modernisation de notre pays délabré ?

LOUIS ORVEN.

## Richesses à l'abandon

Nous extrayons le texte ci-dessous du « Bulletin de l'Association industrielle, commerciale et agricole de l'Ouest » :

« Nous avons lu avec intérêt le texte de la conférence de presse faite par M. Eug. Roy, président de la Commission de Modernisation de la Sidérurgie.

« Nous ne commenterons que ce qui touche aux intérêts de notre région de l'Ouest.

« En ce qui concerne le minerai, constatons que le nôtre est plus riche que celui de l'Est, plus cher et que les deux tiers de la production sont exportés, d'où la nécessité de favoriser cette exportation, en particulier par des tarifs de transports avantageux.

« Les ferrailles : matière précieuse pour la sidérurgie, dont le traitement économise du charbon ; à conserver au maximum en France et pour éviter les coûteux frais de transport consommés régionalement ce qui peut être par les fours Martin et électriques existants. L'Ouest possède ces fours à Basse-Indre, à Hennebont, à St-Brieuc, à Angers.

« Le combustible : la France a toujours été et reste importatrice. Nos usines de l'Ouest sont très bien placées pour être approvisionnées par mer. Elles ont en général été créées pour cet avantage.

Y renoncer, en réduisant leur production, pour des concentrations de fabrications exagérées, serait anti-économique au point de vue national.

« Modernisation : nous ne discuterons pas du programme général ; mais en ce qui concerne notre

région Ouest, nous remarquons particulièrement que la centralisation s'exerce sur la fabrication du fer blanc qui serait faite surtout par un train à bandes à 5 cages, probablement dans l'Est.

« Or, notre région est actuellement un centre de fabrication du fer blanc, produit dans des usines dont certaines ont 120 ans d'existence et qui, par exemple, comme les Forges de Basse-Indre, alimentent particulièrement les fabriques de boîtes métalliques de tout l'Ouest français, du Maroc, de l'Algérie et des colonies et par elles les nombreuses fabriques de conserves de légumes, poissons, viandes, fruits, etc., entraînant ainsi la prospérité de l'agriculture et de la pêche.

« Négliger ou considérer comme secondaire un tel ensemble d'intérêts économiques nous semble une grave erreur. Nos usines de l'Ouest risquent ainsi d'être à la merci du moindre incident se produisant au seul train centralisateur de l'Est et de toutes façons seraient handicapées par des frais de transport exagérés, le fer blanc ou le fer noir devant traverser toute la France, alors que les ferrailles, matière première brute, devraient faire aussi la traversée en sens inverse.

« Nous espérons que cette situation n'a pas échappé à nos industriels de l'Ouest et qu'ils sauront, avec leurs propres intérêts, défendre ainsi ceux de toute notre région pour qu'éventuellement les plans de modernisation nécessaires puissent rapidement s'appliquer à leurs usines. »



## Le point de vue d'un industriel

# Une question de financement...

Nous avons reçu d'un industriel breton, qui désire garder l'anonymat, l'article suivant qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. Il doit faire comprendre que si le retard économique du gouvernement central, les Bretons ne sont pas eux-mêmes sans responsabilités dans cet état de choses.

L'économie bretonne n'a suscité que bien peu d'études d'ensemble, encore que la presse régionale semble y prendre plus d'intérêt qu'autrefois. Le peu qui a été dit ou écrit, souligne, le plus souvent pour le déplorer, le faible développement industriel et même commercial de la Bretagne, et bon nombre de nos compatriotes sont désormais convaincus que la Bretagne doit aller de l'avant et prendre une place conforme à ses possibilités dans une civilisation où industrie et commerce jouent un rôle toujours plus important.

Ces Bretons progressistes soutiennent leur opinion d'arguments bien pesés, solides et fort convaincants. A supposer donc que leur point de vue soit juste, il saute aux yeux que la Bretagne, sur le plan industriel surtout, est loin de tirer parti de tout ce que son sol, sous-sol et situation géographique, offrent à l'activité de ses enfants.

Sous réserve d'en étudier les causes, on peut en effet s'étonner de voir ses réserves minières : fer, plomb, wolfram, tourbe, pratiquement inexploitées. Il est de même curieux que ses gisements et ses algues n'aient pas donné naissance à une industrie chimique spécialisée moderne comme en Ecosse, que, principale région productrice de pommes de terre, elle ne compte qu'une ou deux féculeries, que la tannerie y vitote malgré le hêtal qu'on y abat, que l'industrie de récupération des déchets de poissons y soit presque inconnue, que ses ardoiseries soient mourantes, que la pomme n'y soit exploitée que par des procédés rudimentaires, que les fromageries, laiteries et beurrieres y soient en nombre re-

lativement très restreint. Bref de quelque côté que l'on se tourne, on trouve des exemples qui mériteraient évidemment d'être étudiés un à un mais dont l'abondance est certainement troublante.

« Renforçons notre commerce, créons notre industrie » tel est l'appel que lancent à leurs compatriotes ceux d'entre nous qui sont convaincus qu'il faut vivre avec son temps, que stagner c'est reculer, et reculer mourir.

D'accord. Il est difficile de soutenir qu'un renouveau et une extension de la métallurgie en Bretagne, la création d'une industrie chimique et d'une industrie agricole, puissent être une mauvaise chose. Toute nouvelle source de revenus, tout nouveau champ d'activité, dans une région peuplée, comme la nôtre, ne peut, en théorie, qu'être un bienfait pour l'ensemble de ses habitants et devenir une plus-value du patrimoine commun.

Mais, jusqu'à preuve du contraire, on ne crée rien avec rien et ce quelque chose s'appelle l'argent, alias les capitaux alias la finance. Bien qu'on sente poindre à l'horizon des systèmes économiques différents, nous sommes encore, pour l'instant, soumis aux méthodes vénérables et éprouvées du capitalisme.

Méfions-nous donc des discussions abstraites et mettons-nous, pour un moment à la place, peu enviable d'un promoteur d'industrie. Ce brave homme M. Dizano, est déjà d'un certain âge, mais jeune d'illusions, il s'appuie sur une solide expérience accumulée par lui dans une ou deux branches industrielles et commerciales. Il jouit d'une bonne santé, fort heureusement n'est pas encore cardiaque et, de ce fait, se trouve possesseur d'un solide optimisme qui lui confère une grosse activité. Il a ce que le mode appelle maintenant du dynamisme. En somme, il a tout pour être heureux, sauf qu'il a une idée derrière la tête et c'est là que commencent ses malheurs.

M. Dizano est persuadé que le traitement des déchets de poissons à proximité des principaux ports de pêche en Bretagne est destiné à révolutionner le monde. Il y voit une bonne affaire, en d'autres termes, une industrie qui distribuera des dividendes donc plaira à d'éventuels actionnaires, qui améliorera sa propre situation, qui fera travailler sur place des Bretons, sans qu'ils aient à s'expatrier, qui assurera aux pêcheurs ou aux conserveurs une rentrée supplémentaire certaine, qui enfin contribuera, dans sa mesure, et sur un plan plus général, à la prospérité bretonne.

M. Dizano s'entoure de renseignements, de conseils, de statistiques et de mercantiles. Il approfondit ses connaissances un peu floues en matière de pêche, se penche sur l'ichtyologie, rafraîchit sa science chimique, interroge, enquête, consulte, voyage et additionne ses frais. Après une bonne année d'efforts il est fin prêt. Il a sous la main une étude, son œuvre, dont il n'est pas peu fier, qui démontre, chiffres à l'appui, que la récupération des déchets de poissons, montée dans un arrière-port breton rapportera 10 % net aux actionnaires. Il sait où il faut construire, où acheter le matériel et lequel, combien le tout coûtera, où trouver un directeur, un comptable, un contremaître et des ouvriers. Il a dans tous les détails, ses sources de matières premières, ses processus de fabrication, son prix de revient, ses débouchés commerciaux.

Au cours de tout ce travail préparatoire, sa conviction s'est affermie. L'affaire est bonne. Il n'a d'ailleurs rencontré que des encouragements. On l'a assuré de concours. Il se sent une vocation de capitaine d'industrie. Et par dessus tout, il ne s'est bercé d'aucun espoir démesuré. Il a majoré largement les frais, minimisé les rentrées escomptées, réduit les marges bénéficiaires. Il est sûr de son coup. Il ne lui manque plus que les capitaux. Il a fait son compte, réalisé ses avoirs, rassemblé ses économies. Il pourra prendre sa part, mais il lui faut des concours financiers.

Aussi, un beau jour, car il n'est pas homme à s'endormir dans sa théorie, il passe à l'action et franchit son petit Rubicon. Ce beau jour inaugure pour lui un long calvaire.

Classées selon leur volume, les affaires industrielles peuvent être divisées en quatre catégories.

1° — Celles qui sont tellement grosses que, seul, l'Etat peut les entreprendre à l'heure actuelle. Par exemple : les marées motrices.

2° — Celles qui sont également très importantes tout en restant cependant à la taille des trusts et des groupes financiers. Par exemple : les exploitations minières, les chantiers navals.

3° — Celles qui, de taille moyenne, peuvent être financées par un groupe restreint d'actionnaires. Par exemple : une usine de déchets de poissons, une distillerie, une féculerie.

4° — Celles qui sont petites et sont à la portée d'une ou deux personnes. Par exemple : une faïencerie d'art, une fabrique de dentelles, une maison de confection.

Il est faux de croire qu'il est toujours possible de commencer petit et de s'agrandir prudemment. Dans certains cas, le minimum d'installation compatible avec la marche d'une usine demande déjà des investissements élevés.

M. Dizano a réfléchi à cet aspect du problème. Il renonce par avance à intéresser l'Etat aux déchets de poissons. Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. Il se méfie, à juste titre, des trusts et autres puissances financières. En traitant avec eux, il a tout à perdre. A supposer qu'il arrive par extraordinaire à intéresser l'un d'eux à son projet, il est sûr d'être proprement évincé, au moment où l'affaire portera ses fruits.

« Bah ! » songe M. Dizano. « La Bretagne est riche, je suis honorablement connu, je trouverai bien 50 actionnaires de 200.000 francs et réunirai ainsi les dix millions qui d'après mes calculs constituent le minimum de capital pour cette usine ».

Quelques surprises l'attendent. Les personnes qui lui avaient promis leur concours se rétractent. Les temps sont durs. Elles pouvaient faire quelque chose, il y a trois mois. Elles ne le peuvent plus à ce moment précis. Dans deux ans peut-être ; et M. Dizano, promoteur d'industrie, commence son douloureux périple qui le met successivement en contact avec toutes les professions, d'abord dans le cercle de ses relations, puis des gens dont on croit qu'ils seraient susceptibles d'être intéressés, pour finir selon une liste alphabétique relevée dans l'annuaire des téléphones. Un tel à sa fille à marier, l'autre croit qu'il va acheter une ferme, un autre a déjà souscrit huit jours plus tôt et le regrette amèrement. Celui-ci ne veut que des obligations, celui-là que des actions au porteur, dont il discute savamment, ignorant qu'elles sont pratiquement supprimées en France. Le commerce ne va plus, la terre ne nourrit plus son homme, personne n'a un billet de mille de disponible.

Le projet de M. Dizano est passé au crible. On lui en souligne les alicés. Tel qui ignorait jusque là que les poissons laissent des déchets, contente maintenant les statistiques. Tant qu'il touche ses relations, M. Dizano est reçu très aimablement. Il boit beaucoup de cidre, de café et d'eau-de-vie. Hors de ses relations, il est reçu avec une suspicion pénible, par des gens qui ont d'ailleurs un flair tout spécial

pour confier leurs fonds à des escrocs. Les maris ne peuvent prendre de décision sans leur femme, les femmes sans leur mari, et quand par hasard, ils sont réunis, femmes et maris sont d'accord pour tempser.

M. Dizano rend visite aux banques. Autant prier un borgne de vous prêter son œil. Il se fait introduire auprès de ceux qu'il est convenu d'appeler financiers. Autant convaincre une poule de prêter ses dents.

Après un an d'efforts soutenus, M. Dizano a réuni cinq millions avec lesquels il va essayer de commencer dans la gêne, les restrictions, et les économies dispendieuses. Ses premiers actionnaires l'ont quitté parce que ça durait trop longtemps, mais il a bouché les trous et dans l'ensemble ses démarches ont eu un rendement d'environ 2 %.

En somme il a brillamment réussi. Il ne lui reste plus qu'à construire une usine incomplète, avec des capitaux insuffisants dont le pouvoir d'achat diminue un peu chaque jour. Il n'a plus qu'à faire face aux chimioseries administratives, aux majorations de salaires, au manque de matériaux de construction, aux augmentations des devis primitifs, aux jalouses des routines qu'il dérange, et aux plaisanteries gouvernementales, telles que l'impôt de solidarité, les prélèvements, les blocages de billets et autres farces d'un goût douteux.

En attendant que l'usine tourne un jour, il multiplie ses efforts et continue à additionner ses frais.

Laissons M. Dizano développer une calvitie précocité et tiron de ses peines et de ses déboires des conclusions terre à terre. Nous avons dénombré 4 moyens de financer une affaire nouvelle. Reconnaissons tout de suite que l'économie bretonne n'a jamais été persona grata auprès du gouvernement central et n'a jamais participé beaucoup à ses largesses. Toute action dans ce domaine ramène d'ailleurs à une action politique et, là, nous passons la main à l'éditeur et à ses spécialistes.

En ce qui concerne les trusts et groupes financiers le problème mérite plus long examen. Il est bien connu qu'on ne prête qu'aux riches. Peut-être faut-il croire que la tenace légende de pauvreté qui a fait tant de tort à la Bretagne est à la base du peu d'intérêt que suscite son industrie et son commerce dans la finance française et étrangère. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les trusts et groupes financiers français ne sortent que bien rarement des sentiers battus et que créer des industries en Bretagne réclame un effort d'imagination et un acte de foi dont ils ne sont pas capables. Il existe en Bretagne d'excellentes banques régionales, mais aucune d'entre elles n'est spécialisée dans le finance-

ment des créations industrielles. Certains de leurs directeurs font tristement état de leur expérience, en soulignant que toute tentative de fonder une industrie en Bretagne semble vouée à l'échec à plus ou moins longue échéance pour des raisons qui leur demeurent d'ailleurs obscures.

Quand aux financiers étrangers et nous pensons spécialement aux Américains, aux Britanniques et aux Suisses, à supposer qu'ils aient le désir et la possibilité d'investir en France, ils ne songeront guère à la Bretagne. Parlez-en à un Américain, il vous répondra : « Brittany ? So what ? » Cette province n'a pas un rayonnement suffisant pour attirer et retenir des regards lointains.

Il ne reste donc pour financer, que ces bons Bretons. Beaucoup d'entr'eux depuis la guerre sont à la tête d'une petite aisance. Mais avoir de l'argent et savoir le placer sont deux choses différentes. Qui donnera l'impulsion nécessaire pour que les capitaux aillent s'installer ailleurs que dans les lessives, les caisses d'épargne ou les bons du Trésor ? Qui rendra les capitaux bretons suffisamment audacieux pour qu'ils participent aux risques toujours assez élevés d'une entreprise naissante, et qui mieux est d'une entreprise se lançant en Bretagne. Car qui peut être prophète en son pays, et un promoteur qu'est-ce sinon un prophète ?

Disons nous bien cependant, pour conclure, que le développement de l'industrie et du commerce qui semble si souhaitable en Bretagne, n'aura jamais lieu, tant que les Bretons ne sauront pas fournir les premiers, l'effort de financement sans lequel les plus beaux projets moisissent dans les cartons et les plus brillantes réussites avortent dans l'œuf. En toute logique, avant de lancer un appel en faveur d'industries et de commerces nouveaux, il faut faire campagne pour que les capitaux bretons consentent à s'y investir.

Nous soumettons cette réflexion simpliste à ceux qui intéressent le développement de l'activité économique en Bretagne et qui sont en position d'avoir quelque influence dans le domaine financier.

Yan LE GOUEZ.

Vous désirez apprendre le Breton !!!

Employez une méthode moderne :

Suivez les cours par correspondance « Ober » (Pour tous renseignements s'adresser à Mlle Gourlaouen, 30, rue de la Cordière Douarnenez.)

## Production agricole et intérêts bretons

En conclusion de l'article paru dans le dernier numéro du *Peuple Breton* sous le titre « Et si nous allions vers une mévente agricole ? », nous posons à nos lecteurs les trois questions suivantes, inspirées par la chute des prix des choux-fleurs au début de mars à Saint-Pol-de-Léon.

1. — Dans le système économique actuel, êtes-vous partisan du contrôle de la production ? Sinon, voyez-vous d'autres moyens d'échapper à une crise économique ?
2. — Préférez-vous le contrôle volontaire ou le contrôle des pouvoirs publics ?
3. — Êtes-vous partisan d'une organisation internationale qui, en changeant le mode de distribution des produits, ne considère plus l'abondance comme une catastrophe ?

Voici trois réponses qui nous ont paru refléter l'opinion générale de nos lecteurs :

Le Mans, le 16 mars 1948.

Monsieur,

Voici ma réponse à votre questionnaire sur le contrôle de la Production Agricole.

1. — Oui, impossible de faire autrement. Mais il faudra une très sérieuse discipline des producteurs ; ce ne doit pas être impossible à obtenir : voyez les résultats obtenus avant la guerre, par les producteurs de betteraves à sucre.
2. — Il faut conjuguer les deux. Le premier n'aurait pas toujours l'autorité nécessaire sans l'appui du second et le second seul aboutirait au dirigisme intégral dont nous connaissons les brillants résultats...
3. — Non, pas pour le moment en raison des intérêts trop divergents en cause. Mais si l'Europe se fédère, il faudra créer et faire fonctionner une telle organisation ; la ques-

tion est aussi politique qu'économique ; nous sommes persuadés qu'elle ne sera pas résolue sans beaucoup de tâtonnements.

P. POLLIQUEN,  
Ingénieur Agronome.

Porcieux, le 21 mars 1948.

Cher Monsieur,

J'ai été intéressé par votre enquête agricole qui soulève une question bien d'actualité. A mon avis, il faut contrôler la production et la vente des denrées, mais ce contrôle doit être volontaire, fait par les agriculteurs eux-mêmes, en accord avec les pouvoirs publics sans doute, mais sans que ceux-ci interviennent dans les modalités d'application.

Quant à la dernière question je suis d'accord ; cette organisation internationale pourrait se charger de constituer des stocks destinés à combattre la famine dans les régions surpeuplées d'Europe ou d'Asie. Mais attention : si la Bretagne n'y est pas représentée, ses intérêts seront encore confondus avec l'ensemble des intérêts français souvent bien divergents.

L. R.

Lanvellec, le 18 mars 1948.

Monsieur le Directeur,

Votre revue a posé trois questions auxquelles je réponds si mon idée vous intéresse. Je suis partisan du contrôle des pouvoirs publics à condition qu'ils représentent nos intérêts bretons mais j'aime encore mieux les catastrophes économiques que la gabegie organisée de Vichy ou de Paris. Je veux bien un organisme international s'il n'est pas dirigé par les « Grands » et si on n'y fait pas de politique.

J. LE GUEN.

## Les Bretons et la Tuberculose

S'il était besoin de prouver l'originalité ethnique des Bretons, et leur parenté avec les Irlandais, les Gallois ou les Écossais, il ne serait pas impossible de le faire en se basant sur la sensibilité très spéciale de tous ces groupes humains vis-à-vis de la tuberculose.

La vulnérabilité spéciale des Bretons à cette affection n'a plus à être démontrée. Depuis quelque 35 ans, toutes les statistiques laissent aux cinq départements bretons, tout particulièrement au Finistère, aux Côtes du Nord et au Morbihan, une triste supériorité dans ce domaine. Dans les sanatoriums corporatifs qui, comme ceux des Étudiants, de l'Enseignement, du Clergé, reçoivent des malades venus de tous les points de la France, la proportion des Bretons est effarante. Elle l'est aussi dans les services de Phthisiologie des hôpitaux. L'Armorique fournit la majorité des tuberculeux de la Marine. La proportion des décès par tuberculose était, avant 1939, plus élevée dans les quartiers de certains ports ou se groupaient presque exclusivement des Bretons. Saint-François du Havre par exemple.

Ce qui est vrai pour les Celtes de France, l'est pour ceux d'outre-Manche, les Irlandais, les Écossais, les Gallois sont plus atteints que les Anglais voisins ; et cette différence reste valable pour les Irlandais vivant aux États-Unis, pour les Gallois transplantés en Patagonie.

En Bretagne la maladie se répartit de façon équitable, les paysans sont aussi touchés que les habitants des villes ; ceux des côtes, guère plus que ceux de l'intérieur des terres.

Une seule chose peut être notée : la fréquence des « tuberculoses familiales décimantes ». Il n'est pas rare de rencontrer des malades qui ont vu mourir leurs parents, quatre ou cinq de leurs collatéraux, de tuberculose, ou qui ont été précédés dans la maladie par leurs enfants, leur conjoint, leurs parents ; il est assez banal de voir, dans les sanatoriums de Bretagne, plusieurs membres d'une même famille hospitalisés simultanément. De nombreuses et navrantes observations de faits de ce genre constituent le seul aspect distinctif qui paraît revêtir la tuberculose en Bretagne.

Restent à trouver les raisons de cet état de choses, tout au moins à passer en revue les explications proposées. À la suite de l'affirmation : « l'alcoolisme fait le lit de la tuberculose » ; on avait voulu trouver dans l'intemperance une des raisons de la

mortalité tuberculeuse bretonne. Ceci paraît indéfendable. Si l'alcoolisme existe chez les pêcheurs, les marins, dans les villes, dans les régions où l'eau-de-vie de cidre abonde, il est très rare dans d'autres groupes de paysans bretons ; plus rare encore, exceptionnel, chez les femmes qui sont pourtant frappées tout autant par la tuberculose. Même si cette explication était valable pour les Bretons, elle ne le serait point pour les Celtes des Îles Britanniques. Il est bon de rappeler aussi que, dans le Calvados, la mortalité par tuberculose n'est que de 146 pour 100.000, de 72 pour 100.000 dans l'Eure, alors que la consommation d'alcool est incontestablement plus élevée dans ces départements. De plus, la tuberculose a régressé de 1936 à 1940, alors que l'alcoolisme faisait en Bretagne de terribles progrès durant le même temps. Si donc l'alcoolisme intervient, ce ne peut être qu'en abaissant le niveau moyen de vie des populations qu'il touche.

On a cherché dans les conditions climatiques une cause valable. Les Celtes d'Armorique, du Pays de Galles, d'Irlande, de Cornouailles, habitent des presqu'îles ou des îles largement pénétrées par la mer brumeuse, humides, qui, toutes, reçoivent des pluies très abondantes. Comme la mortalité tuberculeuse, le nombre des jours pluvieux, la hauteur des pluies, sont bien supérieurs à Brest ou Quimper, à ce qu'ils sont à Nancy ou Marseille. De même l'Irlande, l'Écosse, le Pays de Galles, comptent 1 à 2 mètres de pluies par an, pour 0 m. 50 à 1 mètre dans l'ensemble de l'Angleterre. Mais l'expérience des sanatoriums bretons a montré que les résultats de la cure sanatoriale n'étaient guère différents, en Bretagne, de ce qu'ils sont ailleurs. Il est, de plus, difficile de croire que ces populations celtiques, adaptées depuis des générations à leur climat, puissent en pâtir, alors que les transplantés ne souffrent pas dans les pays celtiques d'un taux exceptionnel de mortalité tuberculeuse.

L'alimentation est en Bretagne très variable, suivant qu'il s'agit des villes ou des campagnes, des Bretons de l'intérieur ou de ceux de la côte ; le seul point commun à tous est, sans doute, la place réduite qu'ils font tenir aux légumes verts et aux fruits, la pièce importante qu'ils accordent aux graisses et aux salaisons. Sous ces réserves, le niveau de vie est élevé, la nourriture copieuse et variée.

Les conditions hygiéniques ont sans doute plus d'intérêt. Dans l'ensemble, les habitations sont médiocres. Les logis à pièce unique ne sont pas rares. La forte natalité des départements bretons a peut-

être une part de responsabilité. Les statistiques militaires ont montré que les recrues que l'on trouvait porteuses de tuberculose étaient, en grande majorité, issues de familles de plus de quatre enfants.

Cependant, il est difficile d'incriminer le genre de vie, alors que des groupes d'individus aussi différents que des ouvriers d'arsenaux, des pêcheurs, des marins de l'État, des paysans, des instituteurs, des goémonniers, sont également frappés par la tuberculose, et dans des proportions sensiblement équivalentes. Cette survivance du clan qui fait que, dans les foyers paysans, vivent côte à côte plusieurs générations, n'améliore pas l'hygiène infantile et facilite les contaminations massives et les réinfections exogènes ; de même pour les classes surpeuplées des écoles bretonnes. Pourtant la lutte antituberculeuse est menée, dans le Finistère, d'une façon particulièrement rationnelle et active.

Peut-être certains facteurs moraux interviennent-ils aussi. La tuberculose frappe ici des individus souvent robustes, marins ou paysans accoutumés à une vie pénible. La plupart d'entre eux considèrent comme une tare le fait d'être diminués dans leur force physique ; ne veulent ni l'accepter ni l'avouer. Nous avons été surpris souvent de l'étonnante impassibilité avec laquelle, porteurs de lésions étendues, ils menaient une vie exténuante en mer ou dans les champs.

Ces différents aspects de la vie bretonne ont sans doute leur importance, mais il ne peut s'agir là que de causes adjuvantes.

On a voulu trouver la cause dans un facteur ethnique commun aux quatre groupes celtiques, différenciant des populations voisines et qui fournirait un terrain favorable à la tuberculose. Ceci ne peut être admis sans réserves ; il est difficile de trouver des similitudes anthropologiques ou physiques entre les divers groupes ethniques et même au sein de ces groupes. Ceci s'explique aisément : tout à tour Ibères, Goidels, Britons, Saxons, d'autres encore, refoulaient vers la mer leurs prédécesseurs. Ces débris de peuple, se mêlant aux peuplades des presqu'îles de l'Ouest de l'Europe donnèrent des mélanges complexes. Le type dit celtique de géant blond aux yeux bleus, à la peau blanche est remarquable par sa rareté. Il paraît donc bien difficile de retrouver un élément suffisamment constant pour entraîner partout une sensibilité spéciale à la tuberculose.

Reste à envisager une autre opinion : les populations celtiques isolées relativement jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle représentent, vis-à-vis du bacille de Koch, des sujets relativement neufs.

Les populations les plus tardivement ouvertes aux échanges sociaux furent longtemps celles où les parleurs de langues celtiques étaient les plus nombreux. Ce sont aussi les plus touchées par la tuberculose. Les deux départements de langue française ayant appartenu à l'ancien duché de Bretagne, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure, échappent presque complètement à cette particularité.

Confirmant une notion populaire en Bretagne, qui veut que la tuberculose y soit une affection récente, une classification, basée sur le nombre de conscrits indemnes de tuberculose, plaçait le Finistère au troisième rang des départements français en 1840, au quarante-troisième rang en 1880, au dernier rang en 1923. Malgré la valeur relative de ces documents, il ne paraît pas sans intérêt de les signaler. Le témoignage de Latézac est plus important encore, qui connut mieux que quiconque le Finistère au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et insiste sur la rareté des phthisiques, tant sur les côtes du Léon qu'en Cornouailles. En deux ans de séjour, il ne rencontra dans la région de Douarnenez que six phthisiques. Nous avons remarqué enfin que les petites îles de la côte d'Armorique, contaminées plus tardivement encore que le reste du pays, paraissent payer actuellement, à la tuberculose, un tribut particulièrement lourd.

On a pu penser que la notion d'une contamination récente des populations dites celtiques trouvait son importance dans le grand nombre d'individus neufs qu'elle suppose, dans le défaut d'immunité acquise qu'elle implique. Il est d'autant moins sûr qu'il en soit ainsi, que le pourcentage des sujets de 20 ans réagissant à la tuberculose est sensiblement le même en Bretagne que dans les autres régions de la France.

En revanche, Ch. Nicolle a montré qu'une maladie évolue sans cesse, se modifiant, s'adaptant suivant les circonstances pour assurer sa perpétuité. Or, il est avéré que la mortalité tuberculeuse est actuellement la moitié en France, le tiers en Angleterre, le quart au Danemark, de ce qu'elle était il y a trente ans. Ne peut-on admettre que la tuberculose, dont la régression est déjà bien accentuée dans la plupart des pays d'Europe, se trouve dans les pays celtiques, et dans le Finistère en particulier, à un stade moins avancé de son évolution vers une relative benignité ?

Nous n'ignorons pas la fragilité de cette suggestion qui ne doit pas faire oublier d'autres causes adjuvantes ; elle n'a d'autre intérêt que de confirmer la complexité du problème de la tuberculose en Bretagne et chez tous les peuples de langue celtique.

Docteur R. KERVAN.

## Lettres et culture

# Ecrivains bretons de langue française

Nous venons de recevoir l'article ci-dessous lorsque nous avons appris, par la presse et par la radio, que Jean Merrien déjà lauréat du « Prix Populiste » venait de recevoir le « Grand Prix de la Mer 1948 » pour son roman « L'homme de la mer » dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 15 février dernier.

On lisait dans le numéro 6 du *Peuple Breton* le compte rendu d'une conférence de M. Alain Guel, par lequel on résumait ainsi ses conclusions : « Les écrivains bretonnants... ont une vitalité, une originalité conquérantes... Tandis que nos écrivains de langue française participent au vieillissement d'une civilisation à laquelle ils doivent presque tout. Et leur incontestable talent ne saurait faire oublier cette fatalité, aggravée par une mentalité de vaincus, celle dont... etc. »

Oh ! Oh ! Est-ce que, dans le but louable d'exalter la langue bretonne, on n'avance pas là des propositions discutables aussi bien dans les résultats que dans la relation de cause à effet ?

Voyons d'abord les résultats, les faits.

Nul plus que moi, on voudra bien se le rappeler, n'a protesté violemment contre l'esprit de vieux et de vaincu qui est à la base de nos abandons, de nos faiblesses, de nos ridicules. Que trop d'écrivains, avec ou sans talent (contestable !), en aient été marqués, c'est certain. Mais que les écrivains bretons de langue française en soient tous, ou presque tous, imprégnés ; que les écrivains bretonnants en soient tous ou presque tous indémies, c'est une vue de l'esprit à la mode, flatteuse, peut-être utile pour la propagande, mais que les faits ne semblent pas confirmer jusqu'à présent.

Nous sommes heureux de féliciter ici notre ami Jean Merrien pour cette nouvelle distinction qui rejaillit sur la Bretagne. Nos lecteurs auront d'ailleurs l'occasion de voir fréquemment sa signature dans « Le Peuple Breton » auquel il veut bien apporter désormais son concours.

D'abord, qu'entend-on par écrivain ? Si l'on y inclut les politiques, on ne dira pas que L'Estourbeillon, Duhamel, Marchal, Debauvais, Le Mercier d'Ern, Fouéré (je mélange à dessein), etc., tous nés de langue française, aient péché par cet excès, aient tiré de la contamination vieillissement et esprit de vaincus... ; inversement, on cherche les bretonnants de naissance qui aient pris cette position de forceurs de destin, jeune et triomphale, sinon triomphante.

Admettons, en éliminant également les historiens, ce qui sera aussi injuste, que le terme « écrivain » doive être réduit au sens d'« artiste de plume » (ce qui d'ailleurs n'exclurait pas, loin de là, certains des précédents).

Dans ce cas, il faut tout d'abord poser la « question préalable » : ne pas oublier que tous les débrouillés, voire les Bretons antibretons, écrivains et non, ne peuvent écrire qu'en français. Il faut donc éliminer de la comparaison les Guéhenno, André Breton, etc., qui se veulent « citoyens du monde » ou de Paris, tout comme leurs collègues d'origine provençale, auvergnate, wallonne, canadienne ou suisse.

Il reste un petit lot, de l'une et l'autre langue d'expression (ne pas confondre expression et esprit), d'écrivains se voulant bretons, ou acceptant d'être bretons, dont on nous dit que les uns sont du fait de leur culture, vieux et vaincus de cœur, les autres jeunes et triomphants.

Voyons les bretonnants. Aussi étrange que cela paraît, il faudra aussi en éliminer beaucoup. Le fait d'écrire en breton n'a pas toujours signifié, ne signifie pas encore forcément, se soucier de l'esprit breton : la plupart des pièces de patronage et des poèmes qui constituent la moitié au moins (je suis placé pour savoir de quoi je parle, voir mes catalogues) de la librairie vivante bretonne sont bretons de langue, de coutume, mais n'ont d'intentions que moralisatrices ou « humainement » poétiques. Dire « Marie a rencontré Yann à la fontaine » ou « le soleil embrasé s'aimait dans les flots » en breton, n'est pas faire de la littérature triomphante, ni jeune, ni même bretonne. Le navet pousse partout. Passons. Les autres œuvres, les plus belles parfois, n'ont-elles pas, à l'occasion, la mentalité de vaincu ? Allons, je le dis : croit-on que l'admirable *Geotenn ar Werc'hez* de Jakez Riou, soit « conquérant » ? Et l'œuvre de Tanguy Malmanche ? Chez Drézen, oui, *Itron Varia Garmez* (malgré le héros), mais *Karr kanv* ou *Youenn vraz* ? Je ne vois pas de différence essentielle entre l'esprit de ce Youenn et celui de Crapitoul.

De l'autre côté, les francisants (je n'en cite que d'actuels, pour que la comparaison soit valable) ont-ils tous le stigmate vieux et vaincu ? Les *Amazones de la Chouannerie*, *Gouloen le Goëmonnier*, *Johnny de Roscoff* ? Le Morvan Marzin de mon *Homme de la mer* ? Le poème triomphal, agressif, de St Pol Roux (non-Breton conquis) « *Un Breton sur chaque vague de la mer...* » ? Le *Jean François d'Henry-Jacques*, qui refuse si magnifiquement la douce défaite du confort ? *Fends la Bise*, de Marie-Paule Salonne ? L'étonnant imposteur de *Oiseau Volage* de Florian le Roy ?

Voilà pour le moyen d'expression, l'esprit de création ; pour l'idée profonde, alors quoi ? Veut-on dire vaincu par rapport à l'idée bretonne ? Le rôle de l'art n'est pas de s'y attaquer, de s'y référer directement. Chercher à « faire breton » est aussi dangereux en breton qu'en français ; la hinjouserie ou la pièce à thèse ne sont réservées ni à Botrel ni à Yves Lefebvre (dont l'admirable *Clauda Jégou*, ni vieux ni vaincu, rachète cent fois ce que la *Terre des Prêtres* a de métallique) ; je crois avoir vaguement entendu parler de « breton chimique » et de « néantais » en Brezhonek, non ?

La place va me manquer pour discuter maintenant de la nécessité des relations de cause à effet prétendues ; dommage : car enfin, est-il si sûr que les écrivains gallicisants « participent (tous) au vieillissement d'une civilisation », on entend : française-parisienne ? Est-il bien sûr qu'ils « lui doivent presque tout » ? Une langue influe sur un écrivain (comme sur les autres hommes) par deux moyens :

le parler quotidien, qui charrie par les termes mêmes un bagage d'idées ; de ce côté, croit-on que le « français du Finistère » charrie quelque chose de très différent d'un breton « eun » du même Finistère ? Le « français du Finistère » est du breton avec des vocables français, une syntaxe et des images bretonnes ; je ne le prône pas, le breton vaudrait mieux, mais il ne trahit pas ; de même le « patois » haut-breton est diablement occidental. Si l'on devait suivre Guel, la mythologie christiano-romaine serait autrement plus dangereuse ; or il y a un catholicisme breton, comme il y a un français de Bretagne.

L'autre moyen d'influence d'une langue est la culture : haute ou primaire, qu'elle véhicule ; là, bretonnants et gallicisants sont, jusqu'à présent, à la même enseigne, puisque tous (hélas) ont fait leurs études en français ; de ce fait, les bretonnants participent tout autant, doivent tout autant, à cette civilisation vieillissante. Et ce n'est pas si grave : Tolstoï, Gorki « devaient tout » à la culture tsariste ; Synge, Flaherty « devaient presque tout » à la culture anglaise.

Quant à la mentalité de vaincus, il faut n'avoir jamais rencontré de sa vie un de nos bretonnants des campagnes pour ignorer qu'elle est encore loin d'être extirpée — hélas, encore plus hélas — et votre travail est de changer cela.

Un écrivain n'a qu'un devoir : être lui-même, en la langue qui le sert le mieux ; ce qui est breton, triomphant, neuf, c'est lui ; faites-nous des hommes bretons ardents, nous aurons des écrivains ardents en français comme en breton. Si la littérature française est décadente, à nos francisants de ne pas s'en soucier, ils y feront, ils y font, un noyau de « vitalité et d'originalité conquérantes ». Je songe que les deux plus puissants polémistes du jour, à Paris, sont, aux deux pôles politiques, Guernec et Pierre Hervé !

Un mot encore ; que, dans leur nécessaire propagande, les bretonnants, ou ceux qui croient les aider, ne commettent pas un crime ; oui, un crime, qui est de décourager les francisants, en leur disant : « vous ne ferez rien de vraiment breton, de jeune, de triomphant, parce que le fardeau de votre culture vous entache du péché originel ». C'est faux, et c'est mortel pour la Bretagne, qui n'a pas besoin des bretonnants ou des gallicisants, mais des deux. Sans compter que ces gallicisants ont le redoutable privilège de porter la voix de la Bretagne à la France et au Monde.

Jean MERRIEN.

## Réponse à deux lecteurs

Responsable en quelque sorte de cette chronique, je réponds ici à deux lettres fort intéressantes, publiées dans notre dernier numéro et qui contenaient deux points importants de notre position.

Pour M. R. A. M., la Bretagne reste toujours une nation, même si elle n'en a plus tous les éléments :

« Ce qui fut en acte, subsiste au moins en puissance, la Bretagne est une nation même si les Bretons sont abrutis. »

Nous n'avons certes jamais nié qu'elle ait eu un passé de nation ; nous pensons même qu'elle fut une des premières en date en Europe à pouvoir porter ce titre. Mais ce qui est important à nos yeux, c'est ce qui existe en 1948 ; car c'est là-dessus — et seulement là-dessus — qu'il nous faut reconstruire. Passé de nation, oui ; nation « en puissance », oui, et c'est cela que nous appelons un peuple : question de mots.

D'autre part le fameux « droit des nations », n'est en réalité, que le droit des nationaux et non celui d'une personne morale que serait la collectivité historique elle-même qui peut être inconsciente et ne pas désirer l'usage de ce droit. Ceci nous ramène toujours à considérer la conscience nationale comme critère et justifie notre définition de « Peuple ».

Quels avantages d'ailleurs pourrions-nous en retirer. Chaque jour nous montre hélas, combien les principes moraux, les « droits » et les « nécessités politiques » sont rarement conjugués dans la vie des peuples. Le seul résultat serait de notre part une politique négative parce que plus revendicative que constructive.

Comment réveiller cette conscience ? Toujours pour M. R. A. M. et aussi pour M. l'abbé A..., l'Histoire en est le meilleur moyen.

D'accord : l'Histoire, comme tout ce qui peut révéler à un individu combien il a été trompé et exploité, suscite des réactions, et la nôtre est assez suggestive ! Mais ce n'est pas le seul moyen et ce n'est pas toujours le plus accessible.

Soyons réalistes. C'est aujourd'hui une politique de masse qu'il nous faut pratiquer, maintenant que nous possédons un nombre suffisant de cadres ; l'enseignement de l'Histoire pour être efficace

devrait donc être lui aussi massif ; or cet enseignement nous ne l'avons pas et ne l'aurons pas de sitôt. Nous ne l'obtiendrons que par nous-mêmes, c'est-à-dire qu'il est subordonné à une réussite politique.

Un enseignement fragmentaire n'est certes pas négligeable, mais insuffisant ; c'est d'ailleurs un travail de très longue haleine et cela lui enlève quelque valeur pratique.

Il y a autre chose aussi : Vous êtes prêtre, M. l'abbé A..., et votre réaction fut normale à l'annonce du coup de 1932, comme fut logique votre comportement ensuite, conforme à votre tempérament et à votre vocation. Quelqu'un a dit, je crois, que le mouvement breton était un mouvement de prêtres ; je rectifie, de missionnaires. C'est qu'en effet, il a fallu une foi profonde à tous ceux qui depuis 1919 au moins, ont travaillé, avec un désintéressement total, au relèvement de notre pays, depuis Duhamel, l'abbé Perrot, Rozparz Hemon, Mlle Goulaouen ; j'en passe évidemment.

Mais un peuple n'est pas composé de d'hommes de cette trempe, et pas plus le nôtre que d'autres ; tous n'obéissent pas aux mêmes valeurs morales et ne sont pas sujets aux mêmes préoccupations ; il faut aussi tenir compte que, dans l'ordre des valeurs déterminantes de la conduite politique, les valeurs sociales prennent une importance de plus en plus grande.

Démagogie ? Tactique ? Non pas. Ces valeurs ne sont pas en contradiction avec une idéologie nationale qu'elles épaulent même, car elles permettent la connaissance réfléchie des solidarités dans lesquelles nous engage notre milieu de vie ; de ses oppositions de toutes sortes aussi.

Tout est à reprendre dans notre pays, organisé pour des intérêts autres que les siens. Notre rôle n'est pas tant d'arrêter la marche descendante de notre peuple que de lui redonner un élan nouveau ; de polariser les forces montantes, d'être nous-même une force montante à qui l'avenir appartient parce que nous aurons su nous réaliser à temps ; « être à l'heure en quelque sorte ».

Nous avons certes besoin de foi et de courage, mais aussi de science et de méthode.

P. CADIOU.

**EUZKADI**  
Le peuple basque en lutte  
pour ses libertés  
par Joseph MAITRAY

Editions Robert Wolney, Paris, 180 f.

La question basque appréciée par un journaliste breton, ainsi se résume la lettre de M. F.-J. de Landaburu, ancien Député aux Cortes, préfacant un ouvrage plein d'enseignement pour les militants du mouvement breton.

Ce qui frappe dans la solution de l'affaire basque, c'est la communauté de volonté nationale de la masse comme de l'élite ; car, si EUZKADI n'avait été l'expression que d'une minorité, il est hors de doute qu'elle ne fut pas née en plein drame, qu'elle n'eût pas résisté à une défaite se traduisant par l'exil des uns, l'oppression des autres... On n'eût pas vu non plus ces parents confiant leurs enfants au gouvernement pour leur éviter la contagion et la promiscuité de l'ennemi.

Ce résultat tient avant tout au fait que l'élite basque, comprenant le rôle capital de l'élément populaire au XX<sup>e</sup> siècle, a su mener de front l'émancipation nationale et l'émancipation sociale ; ainsi, au cours de la période d'« circulation » d'iron-nous s'is sent-ils n'ont guère insisté sur des revendications culturelles, mais, au contraire de ce qui se passe chez nous, avoir soulevé des revendications économiques, plus tangibles et partant à la portée de tous.

Enfin, on ne saurait trop méditer la personnalité essentiellement réaliste de J.-A. de Aguirre, qui, en cette année 1945 âgé de 44 ans, fut sûrement l'un des plus jeunes chefs d'Etat de l'histoire contemporaine. Son parfait loyalisme envers la République Espagnole, qui n'eût guère à être éprouvé que dans le malheur, n'est nullement en opposition avec le paradoxe qu'il prononça à la Noël 1936 et qui figure sur la bande du livre de M. J. Maitray : « Nous, Basques, avons une tradition : la tradition séculaire de la liberté ».

Signalons aussi, que l'on trouvera en annexe un document de tout premier plan : le texte de la loi du 6 octobre 1936 établissant le statut d'autonomie du Pays Basque.

Y. BRIAND.

« Y LLENIOR »  
Revue trimestrielle  
publiée par Hugues a/ l'ab. 16, West-gate Street, Cardiff.

Le dernier numéro du « Llenior » est excellent à tous points de vue et maintient la remarquable tradition de cette vieille revue qui est incontestablement un des piliers les plus sûrs de la vie intellectuelle en Galles.

Dans ses notes du Rédacteur en Chef M. W.-J. Gruffydd se préoccupent de l'inquiétante situation du monde en général et de celle de la Grande-Bretagne en particulier ainsi que de ses répercussions sur la vie du Pays de Galles. Il ne plaint à ce sujet que les Anglais, après quatre cents ans d'ambon, n'aient pas encore seulement commencé à le comprendre. C'est fort possible et M. Gruffydd, qui est Député au Parlement, est bien placé pour le savoir mais si l'Anglais est constitutionnellement assez mal doué pour comprendre d'autres mentalités que la sienne, il n'en reste pas moins qu'il reconnaît le fait de leur existence et en tient compte. C'est déjà beaucoup.

La partie poétique de la revue comprend une remarquable traduction en vers de la « Dame de Shalott » de Tennyson par M. T.-H. Parry-Williams et un délicieux « cywydd » (genre de poème dit) est assez difficile de trouver une traduction adéquate) dû à la plume habile de Cyman.

Comme d'usage le « Llenior » comprend une biographie et il s'agit cette fois de celle de l'historien Sir John Lloyd mort récemment à un âge avancé et dont toute la vie fut consacrée à l'étude patiente, laborieuse et impartiale de l'histoire de son Pays, principalement avant la perte de l'indépendance. On peut dire que sur ce terrain Sir John a construit solidement et tous ceux qui le suivront ne pourront que s'inspirer de son œuvre.

L'article de M. J.-E. Cweryll Williams sur les « Critiques de la Gauche et de la Droite » fait ressortir que, trop souvent, les critiques ont tendance à juger une œuvre littéraire de leur propre point de vue philosophique ou politique alors que, lorsqu'elle est cohérente, mûrie et basée sur les faits, la critique philosophique n'a rien à faire avec la critique littéraire.

J. KERLOMAN.

EN BRETAGNE MORBIHANNAISE

Henri-François Buffet - Arthaud  
Depuis Orain et Sebillot le folklore breton a rarement fait l'objet d'ouvrages d'ensemble. Nous avons de bons travaux sur des sujets précis : contes, chansons, costumes, mobiliers, métiers, etc... D'un autre côté nous connaissons de nombreuses monographies, des rapports de sociétés ethnographiques ou archéologiques, des articles parus dans des journaux et des revues. Mais tout cela est éparpillé. Aussi les Bretons doivent-ils accueillir avec reconnaissance le beau travail d'ensemble qu'Henri-François Buffet a consacré au Morbihan bretonnant.

En ethnographie averti de tous les aspects de l'art et des traditions populaires, l'auteur nous fait connaître le pays et ses terroirs, la maison, le mobilier, le costume, les travaux des marins, des paysans, des artisans. Il nous dit les fêtes de l'année, les dévotions populaires, les assemblées et les pardons. Il fait la synthèse des thèmes de chansons, de contes et de légendes et nous initie à la superstition et à la médecine populaire.

Nous sommes en présence d'un ouvrage de grande valeur que la collaboration d'une certaine d'acquiescence a permis de faire le plus complet possible. Le breton des citations est irréprochable et les photos, que nous aurions peut-être plus nombreuses surtout pour l'iconographie religieuse, viennent renforcer l'intérêt du texte.

Mais si l'auteur cite avec conscience et fait toutes ses références, ne pouvait-il réserver seulement ses notes à celles-ci et ne pas y réleguer certains passages intéressants tels par exemple les sobriquets des pays et les nombreux renseignements concernant le costume.

Ceci est une critique de détail, et la seule critique importante que nous pouvons faire à l'auteur est d'avoir donné comme sous-titre à son ouvrage : « Coutumes et Traditions du Vendétois bretonnant au XIX<sup>e</sup> siècle ».

Ceci l'amène à parler au passé de coutumes et de croyances que nous pouvons encore constater aujourd'hui. Parfois cependant il se prend à écrire au présent mais combien rarement.

Malgré ces réserves, un livre pouvant servir de modèle aux ouvrages que l'on voudrait voir écrire sur les autres pays de Bretagne.

Bernard de PARADES.

## M<sup>r</sup> Sean Mac Bride

Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande

### déclare au « Peuple Breton »...

« Dans la mesure où ils représentent les notions de liberté, de dignité et d'indépendance, les peuples celtiques peuvent contribuer à créer l'idéal qui fait aujourd'hui défaut ».

Venu à Paris représenter l'Irlande à la Conférence des Seize, M. Sean Mac Bride, Ministre des Affaires Etrangères, a bien voulu recevoir le représentant du « Peuple Breton » et lui faire les importantes déclarations, que l'on va lire. Afin de leur donner toute leur portée, nous nous sommes contentés de reproduire intégralement les termes même de l'interview.

Question. — Au nom du Peuple Breton, seule publication interceltique de langue française, je suis heureux, Monsieur le Ministre, de pouvoir vous saluer et je vous remercie d'avoir pris sur votre temps pour m'accorder cet interview. Vous savez à quel point l'opinion bretonne est sensible à tout ce qui se passe en Irlande, nation celtique ; or des changements importants viennent de s'y produire dans lesquels vous avez incontestablement joué le premier rôle ; puis-je vous demander de nous fixer sur certains questions que l'on se pose aujourd'hui en Bretagne ?

M. Sean Mac Bride. — Très volontiers ; je comprends fort bien ces préoccupations des Bretons ; je connais d'autre part votre revue qui nous parvient en Irlande et que nous suivons avec intérêt.

Question. — Pouvez-vous me donner le sens du récent changement gouvernemental en Irlande et la signification de la chute de M. de Valéra ?

M. Sean Mac Bride. — Il faut voir tout d'abord dans le nouveau gouvernement Costello une volonté d'union. La guerre civile est terminée depuis longtemps, mais les divisions qu'elle avait engendrées subsistent de façon anachronique ; nous ne voulons plus que les souvenirs subsistent d'une lutte où tous ne furent pas toujours d'accord ; il n'y a plus le Parti Cosgrave, le Parti Républicain ou

d'autres dans leur opposition d'autrefois ; c'est périme. Il ne faut pas fonder une politique sur ce qui a été il y a vingt-cinq ans, mais sur ce qui est aujourd'hui et sur ce qui doit être demain.

Question. — Et quels sont vos soucis d'aujourd'hui et de demain ?

M. Sean Mac Bride. — D'abord obtenir que l'Irlande soit entièrement et effectivement libre. Dans le ministère actuel, il y a une prépondérance du parti Cosgrave que l'on considère généralement comme moins anti-anglais. Mais il faut dire nettement que ce parti a pris des engagements très précis et qu'il est décidé à combattre pour la libération totale de l'Irlande. Vous savez par ailleurs la position du « Clann na Poblachta » (1) ; celle du parti de M. de Valéra est également connue. Tous les partis irlandais sont aujourd'hui d'accord pour obtenir la libération intégrale de l'Irlande ; c'est en ce sens que l'on peut dire que les élections de février dernier ont marqué une avance nationaliste. Je n'ai aucune animosité contre M. de Valéra et la lutte électorale n'a pas laissé chez moi de rancœur. M. de Valéra a fait beaucoup pour l'Irlande mais il était entré dans une période d'engourdissement et n'agissait plus de façon assez active.

Question. — Comment envisagez-vous d'obtenir une solution rapide du problème de l'Irlande du Nord ?

M. Sean Mac Bride. — M. de Valéra a commis une erreur et nous tous, jusqu'à un certain point, l'avons commise avec lui. On s'est accommodé de la séparation du Nord et la vie économique s'est construite sur la « partition ». Je prends un exem-

(1) Parti dont M. Sean Mac Bride est le leader.

ple : une usine de tel produit existe en Irlande ; une usine se fonde en Irlande du Nord non rattachée pour traiter le même produit ; les deux usines se font concurrence et s'organisent en raison de cette frontière intérieure qui sépare arbitrairement l'Irlande en deux ; l'opération faite les dirigeants de ces deux usines souhaitent le maintien de la frontière et contribuent à la maintenir. Voilà ce qui s'est passé sur une grande échelle.

Question. — Consentez-vous, Monsieur le Ministre, à m'indiquer les moyens que vous comptez adopter pour venir à bout de cet état de choses ?

M. Sean Mac Bride. — Nous voulons réaliser d'abord l'unité économique de toute l'Irlande. Des pays européens se groupent aujourd'hui pour abolir leurs frontières douanières et économiques ; alors que ces pays ne constituent pas une même nation l'opération se réalise pourtant sans trop de difficultés ; voyez le Bénélux. A plus forte raison l'opération doit-elle être facile lorsqu'il s'agit d'une même nation artificiellement séparée en deux. Et l'Angleterre qui appuie le Bénélux et les efforts d'organisation analogues ne voudra certainement pas refuser une entente entre l'Irlande et un territoire irlandais qu'elle contrôle. Chez nous, comme dans toute l'Europe, il faut tendre à abattre les frontières économiques.

Question. — Le nouveau régime gouvernemental en Irlande ne représente-t-il pas par ailleurs une évolution dans un sens démocratique ?

M. Sean Mac Bride. — Oui, très nettement. Toutes les libertés seront respectées ; des prisonniers politiques appartenant à l'I. R. A. (1) gardés depuis douze ans ont été relâchés ; les cours martiales ont été supprimées.

Question. — Et la liberté de la presse ?

M. Sean Mac Bride. — Elle est totale en Irlande, mais elle avait déjà été rétablie avant les élections.

Question. — Monsieur le Ministre, l'opinion bretonne aimerait être fixée sur une question que je me permets de vous poser. Est-il exact que le nouveau gouvernement irlandais dont vous êtes membre soutiendrait avec moins d'ardeur que celui de M. de Valéra la cause de l'enseignement du gaélic ?

M. Sean Mac Bride. — C'est une grosse erreur et il faut remettre les choses au point. Sur cette question de l'enseignement du gaélic les méthodes employées jusqu'ici ont échoué. Il ne suffit pas, comme on l'a fait, de rendre obligatoire l'enseignement du gaélic ; on ne peut forcer les gens à apprendre une langue ; ce qu'il faut, c'est créer chez eux un désir d'apprendre cette langue. L'ensei-

(1) Nationalistes extrémistes.

gnement du gaélic reste et restera obligatoire. Nous maintiendrons donc les mesures prises par M. de Valéra mais nous en ajouterons d'autres et par les moyens modernes de propagande, notamment par le cinéma, nous essayerons de faire pénétrer de plus en plus le gaélic dans le peuple. Une « Commission linguistique » vient d'ailleurs d'être créée pour étudier le problème ; elle comprend des représentants de l'Enseignement, de l'Eglise, des parents, etc...

Question. — En tant que Ministre des Affaires Etrangères et l'un des Seize, pouvez-vous me dire quel rôle l'Irlande est appelée à jouer dans le monde présent où deux idéologies s'opposent de plus en plus ?

M. Sean Mac Bride. — Ce qui manque au monde, c'est un idéal basé sur la nécessité de fonder un système où la liberté et la dignité humaines soient reconnues, où la liberté, l'indépendance et l'intégrité des peuples soient protégées. Nous, Irlandais, défendons cet idéal.

Question. — Pensez-vous que les pays celtiques, Bretagne, Galles, Ecosse, soient appelés, avec l'Irlande, à jouer un rôle dans l'évolution internationale actuelle ?

M. Sean Mac Bride. — Certainement et dans le sens que je viens de vous indiquer dans la mesure où ils représentent ces notions de liberté, de dignité et d'indépendance, les peuples celtiques peuvent contribuer beaucoup à créer cet idéal qui fait aujourd'hui défaut.

Question. — Je voudrais vous poser une question délicate, Monsieur le Ministre, et je m'en excuse par avance ; je serais pourtant heureux d'avoir une réponse même brève et sans commentaires. Est-il vrai, comme l'a annoncé un journal de Paris, que vous soutenez la proposition du Ministre des Affaires Etrangères du Portugal tendant à faire admettre l'Espagne franquiste au Comité de Coopération Economique Européenne ?

M. Sean Mac Bride. — Je vous réponds en effet d'un seul mot : ce n'est pas vrai.

Question. — Je vous remercie vivement de cette mise au point. Voulez-vous m'autoriser à vous poser une dernière question ; croyez-vous souhaitable et possible de resserrer les rapports, notamment culturels, entre l'Irlande et la Bretagne ?

M. Sean Mac Bride. — Je le souhaite vivement et serais très heureux d'examiner tout projet en ce sens ; il faut étudier la question de près ; sur des propositions précises et concrètes, j'aimerais pouvoir contribuer à accentuer ce rapprochement entre nos deux peuples celtiques.

J. M.

## LETTRE de GALLES

### Le Mouvement Communiste Gallois

Nous avons reçu de M. Cyril P. Cule, qui est comme chacun sait, l'un des membres gallois les plus influents du Parti Communiste Britannique, la « lettre » ci-dessous qui sera lue en Bretagne avec nos prochains numéros le point de vue des leaders nationalistes et travaillistes, libéraux et conservateurs ; par souci d'objectivité et par courtoisie nous ne commenterons pas ces « lettres de Galles ». On ne manquera pas toutefois d'être frappé par le langage des communistes gallois : sauf dans le domaine linguistique, les communistes bretons sont loin de faire preuve d'un tel réalisme !

Les communistes gallois commençaient déjà il y a une dizaine d'années à se rendre compte qu'ils avaient négligé la question nationale ; cela ne veut pas dire que les principes marxistes aient changé ; en même temps ce serait une erreur de penser que le mouvement communiste chez nous ait renié ces principes originels. Il s'agit plutôt d'un changement de phase : la caractéristique fondamentale de l'époque dans laquelle nous vivons est toujours la lutte des classes ; cependant cela ne devrait pas nous empêcher de voir que l'impérialisme des grandes nations comme l'Angleterre tend toujours à fouler aux pieds les droits légitimes des petites nations comme la nôtre.

Staline, membre lui-même d'une petite nation, a toujours reconnu l'importance de la lutte pour la libération nationale. Déjà en 1913 il a écrit un livre « La Question Nationale » dans lequel il a analysé ce problème, en s'inspirant de la lutte des petites nations victimes de l'ancien empire russe qu'on a souvent appelé « prison de nationalités ». Il faut lire ce petit chef d'œuvre pour se rendre compte que l'auteur a fait une étude approfondie du rôle des nations, grandes et petites, dans la vie humaine, et que son raisonnement est basé sur une logique irréfutabile.

Dans le premier chapitre, Staline pose la question, qu'est-ce qu'une nation ? Après avoir considéré le problème de tous les points de vue, il arrive

à la réponse suivante : « Une nation est une communauté stable de langue, de territoire, de vie économique, et de caractère psychologique, évolué historiquement dans une communauté culturelle ».

Or, même si le peuple gallois ne possédait pas toutes ces quatre caractéristiques, ce ne serait pas une raison pour ne pas respecter ses traditions. Mais puisqu'il les possède, il a le droit et le devoir de réclamer qu'on lui accorde tous les privilèges d'une nation.

On nous dira, peut-être que nous n'avons pas la communauté de langue. Il est vrai que beaucoup de nos organisations nationales sont obligées de se servir de deux langues ; nous avons par exemple des églises de trois types, anglaises, galloises et bilingues ; notre poste de radio (subordonné toujours à la B.B.C.) est obligé de se servir alternativement du gallois et de l'anglais. Cependant la disparition de la langue galloise dans les régions orientales de notre pays n'est que le résultat de l'impérialisme anglais. Le gallois est toujours traditionnellement la langue du pays tout entier, à part quelques petites régions d'un caractère spécial, habitées par des Anglais authentiques. D'ailleurs, notre pays n'est pas le seul à avoir des minorités nationales.

Il est généralement reconnu que la langue galloise est la base essentielle de notre vie culturelle. Même les écrivains « anglo-gallois », c'est-à-dire qui se servent de la langue anglaise, s'inspirent le plus souvent de la vie des Gallois galloisants. Les communistes déclarent donc que le gallois devrait être la base de notre système d'instruction publique et qu'on devrait le reconnaître officiellement au même titre que l'anglais. En 1944 le parti communiste a fait paraître une brochure qui contenait des appréciations de l'œuvre monumentale de T. Gwynn Jones, le plus célèbre des écrivains gallois de nos jours. Il y a une raison spéciale pour que les communistes s'empressent à rendre hommage à ce poète cent pour cent gallois d'une renommée internationale : c'est que son œuvre, quoique très savante, a un caractère foncièrement démocratique ; c'est l'expression de l'esprit de nos paysans et de nos ouvriers et pas du tout celui des bardes de la « tour d'ivoire ».

On se demandera peut-être comment les communistes, avec leur philosophie matérialiste, s'accordent des idées d'un peuple si profondément religieux que le nôtre. Cependant le parti communiste reçoit dans ses rangs tous ceux qui acceptent ses principes politiques, sans trop insister sur les idées

philosophiques. N'oublions pas que le Daily Worker, organe central du parti, compte parmi ses dirigeants un prêtre de l'église anglicane, le Dean de Canterbury (1). Dans une lettre personnelle, M. T. E. Nicholas, un des communistes gallois les plus connus, m'a écrit « Je me rends compte depuis longtemps que nous avons eu tort de tourner le dos aux églises, en les abandonnant aux ennemis de notre mouvement. Il y a une petite église dans chaque village du pays, et cela nous fournit l'occasion de faire connaître notre manière de vivre, et d'expliquer la religion comme nous la comprenons. Je suis convaincu que le communisme s'accorde bien mieux que le capitalisme aux doctrines du Nouveau Testament ».

Les communistes acceptent une grande partie du programme du Parti National Gallois. Ils envisagent un parlement gallois. Pourtant ils insistent sur le fait que la vraie libération de notre pays ne saurait être effectuée sans la libération du prolétariat britannique ; pour que notre pays soit vraiment libre, il faudra qu'il y ait un gouvernement vraiment socialiste à Londres. Les ouvriers gallois devraient donc collaborer avec leurs camarades anglais pour atteindre ce but ; ce serait fantastique de croire que nous puissions vaincre l'impérialisme britannique sans la collaboration des ouvriers anglais ; pourrions-nous nos jours imaginer un soulèvement militaire contre l'Angleterre comme celui qui eut lieu au quatorzième siècle ?

Quoique le Pays de Galles ait ses problèmes spéciaux, c'est seulement dans le cadre du socialisme britannique qu'on pourra les résoudre. L'ennemi mortel de la nation galloise, c'est aussi l'ennemi mortel de la classe ouvrière britannique, c'est-à-dire le capitalisme monopolisateur ; nous nous trouvons appauvris à cause de la tendance à centraliser les grandes industries autour de Londres et de Birmingham. Entre les deux guerres, les grands centres industriels anglais nous ont volé un demi-million de notre population. Pendant la deuxième guerre mondiale cette émigration en masse est devenue obligatoire et réglementée.

Tous les obstacles au développement économique et culturel de notre pays sont les effets du système capitaliste qui est déjà entré dans la période de décadence et qui se précipite vers la chute finale avec une rapidité vertigineuse. Cependant, nous ne trouverons notre salut que quand il sera remplacé par le vrai socialisme ; nous ne pouvons pas baser notre espoir sur cette caricature du socialisme qui a vendu notre pays, en même temps que l'Angleterre.

(1) Le « Dean » de Canterbury correspondait dans l'église catholique au curé d'une cathédrale, avec cependant plus de pouvoirs et d'indépendance. (N.D.L.R.)

aux usagers américains. Par le temps qui court, je me demande si on n'a pas besoin d'un mouvement pour l'autonomie de la Grande-Bretagne ?

Et que dit-on de la « politique de Lidice », c'est-à-dire la destruction totale de certaines parties de notre patrie au nom de la « défense nationale » (1). N'oublions pas que ces réquisitions de terrain se font au nom de l'impérialisme britannique, ou plutôt américain. Si on continue à croire à l'impérialisme, on n'a guère le droit de s'y opposer. « Nous voulons du beurre au lieu de canons », disent les paysans de Treazon, menacés d'être chassés de leurs maisons. Ils ont mille fois raison, mais il faut les soutenir non seulement au nom des producteurs et les mangeurs de beurre, mais aussi au nom des futures victimes des canons.

Les communistes ne manqueront pas de soutenir tous les mouvements qui travaillent pour la défense de la vie nationale galloise. Pourtant, si on veut se rendre compte de ce que sera le résultat de la victoire finale du socialisme dans les petites nations, il faut étudier les pays non russes de l'Union Soviétique. Plusieurs d'entre eux sont moins développés que le nôtre, mais leur expression nationale est non seulement tolérée mais stimulée.

Pour comprendre que la vraie libération nationale n'est pas possible sous le capitalisme, il suffit de considérer le problème de la presse : nous avons une dizaine de journaux hebdomadaires gallois, mais nous n'avons pas un seul journal quotidien. Ce qui est encore plus grave, c'est que tous les journaux quotidiens édités en anglais dans notre pays appartiennent aux capitalistes anglais ; ceci est un problème qu'on ne pourra jamais résoudre tant que durera ce qu'on appelle la « démocratie occidentale », système qui réserve aux grands seigneurs de la presse le droit de former l'opinion publique.

Nous avons plusieurs sociétés littéraires, religieuses et politiques qui expriment l'esprit celtique de notre peuple, mais aucune d'entre elles ne dispose des quelques millions de livres sterling nécessaires pour fonder des journaux quotidiens et pour lutter effectivement contre le bourrage de crâne de l'impérialisme anglais.

Mais la victoire du socialisme ouvrira des horizons nouveaux pour les petites nations. Ce n'est pas pour rien que les communistes viennent de faire paraître une traduction galloise du Manifeste Communiste de Marx et Engels.

Cyril P. CULE.

(1) M. Cule fait ici allusion à la campagne menée en Galles, notamment par le Parti Nationaliste, contre les réquisitions de terrains effectuées par les autorités britanniques pour y monter des installations militaires (voir « Peuple Breton » des 15 nov., 15 déc. 1947, 16 janv., 10 février 1948). (N.D.L.R.)

## Europe et Fédéralisme

Les idées de mars que d'aucuns craignaient se sont passées au milieu d'une activité diplomatique intense dont il importe de faire le bilan chronologique.

15 mars — Ouverture de la Conférence des Seize à Paris.

17 mars. — Discours de M. Truman devant le Congrès. Le Président des Etats-Unis accuse l'U.R.S.S. et les partis communistes d'actions contre la paix et l'indépendance des nations. Il conclut en demandant le vote rapide du Plan Marshall et le rétablissement du service militaire obligatoire.

17 mars. — Signature du pacte de Bruxelles : Grande-Bretagne, France, Pays-Bas et Luxembourg jettent les bases de « l'Union Occidentale » par un accord dans son essence militaire ; mais il est institué un « Conseil Consultatif » permanent auquel les parties pourront se référer « sur toute situation pouvant mettre en danger la stabilité économique ».

20 mars. — Signature à Turin du protocole d'union douanière franco-italienne. A l'occasion de cette rencontre Bidault-Sforza, le ministre français formule, au nom des « Trois Grands » occidentaux le vœu que Trieste fasse retour à l'Italie.

La première quinzaine d'avril a vu quant à elle le Plan Marshall définitivement voté, la tension puis l'apaisement à Berlin entre les quatre occupants, la nouvelle session des Seize à Paris. Et maintenant l'Europe et le monde sont en attente devant le résultat des élections italiennes...

Jours plus tard, l'initiative d'Ostre-Monche était reprise par des parlementaires français, sous la forme d'une « proposition de résolution » signée entre autres par MM. De Menthon, M. Schumann, abbé Pierre (M.R.P.), Lapié S.F.I.O.), Bourdieu (U.D.S.R.), Michelet (M.R.P. dissident) et Bonnefous (Radical).

L'essentiel du projet consiste dans la création d'un Conseil des seize gouvernements et surtout dans la convocation d'une Assemblée Constituante formée des représentants de chacun des seize parlements, laquelle serait chargée d'élaborer un projet de constitution pour une « Fédération Européenne Occidentale » à nationalité commune. Il s'agit, rappelons-le, des gouvernements et parlements des seize Etats ayant accepté en juin dernier le plan Marshall.

Projet grandiose dont on ne pourra que souhaiter la réussite quand son esprit « fédéraliste » se sera révélé. Rappelons d'ailleurs que deux Bretons, Aristide Briand et Gaston Riou, furent déjà, dans l'entre-deux-guerres, les promoteurs de l'Union Douanière Européenne.

Mais rappelons aussi que le fédéralisme entraîne la limitation de la souveraineté nationale et qu'à cette limitation par le sommet devra correspondre une limitation à la base. Dans le brassage des constitutions qui résulterait de l'application sincère du projet il faudrait bien prévoir des mesures de larges décentralisation. Autrement ce « fédéralisme » ne signifierait rien d'autre qu'une simple alliance militaire.

Yves BRIAND.

Dans notre prochain numéro :

« La conquête du Cinéma par les Celtes »

## Le sort de Trieste

Les élections d'Italie et le chantage exercé à ce propos sur le sentiment cocardier des Italiens viennent de rendre à nouveau l'actualité au problème de Trieste. Fort adroitement les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France se sont prononcés, par la bouche de M. Georges Bidault, pour le retour de Trieste à l'Italie ; c'est un vieux litige qu'on a d'ailleurs l'habitude de traiter sans s'occuper beaucoup des premiers intéressés : les habitants de Trieste eux-mêmes.

•••

Aux confins de l'Italie, de la Yougoslavie et de l'Autriche, le Frioul oriental et l'Istrie constituent à vrai dire une mosaïque bien complexe de nationalités. Selon les statistiques autrichiennes de 1910, corroborées d'ailleurs par les recensements italiens ultérieurs, il apparaît que cette région est peuplée de 650.000 Slovènes et Croates et de 320.000 Italiens ; ces Italiens vivent principalement dans la ville même de Trieste, tandis que les Slovènes habitent surtout la campagne et les montagnes.

Depuis qu'elle fut conquise par les Légions romaines, la région de Trieste a toujours été le théâtre de luttes entre Slaves et Latins. Sa prospérité et son renom datent du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand l'Empereur Charles VI accorda la franchise à son port qui devint ainsi le principal débouché des contrées danubiennes.

A la fin de l'autre guerre, par le traité de Saint-Germain et après diverses péripéties — notamment l'équipée de D'Annunzio, c'est à l'Italie que revint le territoire de Trieste. Dès lors l'italianisation fut pratiquée à outrance surtout après l'arrivée au pouvoir de Mussolini : 500 écoles slovènes furent supprimées qui existaient du temps de la monarchie austro-hongroise ; l'usage du slovène fut interdit et, pour accélérer l'assimilation, des Siciliens et des Calabrais furent introduits massivement ; au point de vue économique enfin le fascisme a délibérément appauvri Trieste au bénéfice de Venise.

La deuxième guerre mondiale posa de nouveau le problème : à la fin d'avril 1945 les troupes de Tito entrèrent à Trieste et occupent la province ; se basant sur les arguments ethniques et économiques, la Yougoslavie réclame l'attribution de ce territoire.

Mais il ne s'agit pas seulement d'une querelle entre l'Italie et la Yougoslavie ; derrière les deux antagonistes, la rivalité entre Russes et Anglo-Américains se dessine déjà ; c'est pourquoi deux jours après l'occupation de Trieste par Tito, les troupes anglaises, américaines et néerlandaises du général Alexander entrent également dans la ville. Les Yougoslaves doivent admettre finalement le partage d'influence.

L'affaire de Trieste ne se trouvait pas pour autant réglée ; elle fut un des premiers points de friction entre Russes et Anglo-Américains. A Londres, puis à Paris en 1946, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères commut à son propos des discussions critiques ; les puissances « occidentales » voulaient rendre Trieste à l'Italie tandis que M. Molotov se faisait évidemment l'avocat de la cause yougoslave. C'est alors que M. Georges Bidault formula sa proposition de conciliation tendant à faire de la région de Trieste une « zone internationale » sous le contrôle de l'O.N.U. ; l'accord fut réalisé le 3 juillet.

On mesurera les changements de la situation internationale et l'évolution de la politique française en constatant que c'est le même M. Bidault, qui dans sa récente déclaration de Turin, réclame avec la plus grande netteté le retour de Trieste à l'Italie.

Il est évident qu'il ne s'agit plus dans cette affaire de considérations purement politiques ; un journaliste eut d'ailleurs le mot humoristique lorsqu'il demanda à notre Ministre des Affaires Etrangères après son discours en faveur de Trieste à l'Italie :

« Alors, Monsieur Bidault, c'est pour bientôt le retour de Tende et La Brigue à l'Italie ? »

On peut d'ailleurs se demander si la véritable question est bien posée. Que Trieste soit accordé à la Yougoslavie ou à l'Italie le problème des nationalités y sera toujours à résoudre ; car, à moins de transferts de populations, le territoire continuera de comprendre des Slovènes et des Croates d'une part, des Italiens de l'autre. C'est donc un statut extré-



mement libéral qu'il importe de mettre sur pied, statut qui garantisse aux uns comme aux autres le respect de leurs droits linguistiques, politiques et économiques. Le territoire de Trieste, qu'il soit zone internationale, qu'il fasse partie de la Yougoslavie ou qu'il soit donné à l'Italie, doit rester largement autonome. Les Italiens risqueraient de payer cher leur erreur s'ils voulaient profiter de circonstances internationales favorables pour reprendre la politique mussolinienne d'assimilation.

Paul ALAIN.

## À travers la presse étrangère

### Un critère démocratique

La « Gazette de Lausanne » vient de publier un article sur le fédéralisme et ses rapports avec l'idée démocratique. En voici un extrait caractéristique :

« Quand on critique la démocratie, on oublie généralement qu'il y a deux groupes ou deux espèces de démocraties; les unes saines, les autres caduques. Mais comment reconnaître qu'une démocratie est saine ou non ? Eh bien, il y a un critère infailible qui permet de faire cette distinction : c'est la structure des organismes administratifs, régionaux et communaux.

Il y a deux types fondamentaux de collectivités politiques : celles qui sont régies selon le principe de la subordination et celles qui sont ordonnées suivant le principe de coordination ; autrement dit, les démocraties de type autoritaire et bureaucratique créées de haut en bas et les démocraties du type associatif et décentralisé créées de bas en haut. Or, l'étude de l'histoire enseigne que la démocratie prospère dans le monde des communes autonomes ; qu'elle dégénère et dévie dans le monde des communes assujetties. Il y a là une constante historique, que M. Gasser a mise en lumière en étudiant les institutions politiques à travers les âges, depuis l'antiquité grecque jusqu'à nos jours.

En 1835 déjà, Tocqueville, avec sa coutumière lucidité, avait compris qu'une saine démocratie ne saurait se passer de l'esprit communaliste. « Sans institutions communales, écrivait-il, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté... C'est dans la commune que réside la force des peuples libres ».

« L'Europe échappera au totalitarisme, dans la mesure où les Etats européens seront organisés selon les principes fédéraliste et communaliste ».

## L'O. N. U. et la liberté de la presse

Considérant que « la liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de toutes les libertés », les Nations-Unies décidaient, en février 1946, de réunir une conférence qui exprimerait son opinion « sur les droits, obligations et pratiques que doit comprendre la notion de liberté de l'information ».

Cette conférence, à laquelle participent les délégués des Etats membres et de quelques Etats non membres, ainsi que les représentants de plusieurs organisations internationales, s'est ouverte à Genève le 23 mars dernier.

De nombreuses questions essentielles ont figuré à son ordre du jour pour assurer d'une part l'indépendance de l'information, notamment à l'égard des gouvernements, d'autre part une totale et effective liberté de presse.

La délégation française était présidée par M. Jean Letourneau, ancien ministre ; on remarquait qu'elle comprenait trente personnes alors que la délégation des Etats-Unis s'élevait à vingt-sept membres et celle de l'Union Soviétique à treize.

Ceci suffit à indiquer l'importance que la France accordait à cette conférence. M. Letourneau intervint à plusieurs reprises et toujours en se faisant l'avocat de cette indépendance et de cette liberté de presse dont la France se fait le champion. Il prit également un certain nombre d'assurances qui, espérons-le, seront respectées.

Il serait en tout cas paradoxal que tant de discours et de grands mots prononcés n'aboutissent pas, au retour des trente délégués à la conférence, à une complète application de cette liberté d'expression. Personne n'a d'ailleurs osé la mettre en discussion à Genève tant elle fait visiblement partie, en dehors du temps de guerre, des droits élémentaires de l'humanité.

C'est pourquoi le Peuple Breton compte bien cette fois recevoir l'attribution de papier qu'il réclame depuis cinq mois sans avoir jusqu'ici obtenu son contingent ou même une simple réponse.

A moins qu'il n'y ait une « liberté de presse » pour propagande externe et un régime camouflé « d'autorisation préalable » pour usage interne.

## L'Actualité en France

### « Tranquilles

### pour six mois » ?

Un hebdomadaire très parisien vient d'annoncer à ses lecteurs qu'ils pouvaient être « tranquilles pour six mois ». Certains diront que c'est bien peu ; en fait le déséquilibre économique et politique du pays est tel que l'on est en mesure de craindre la chute d'un jour à l'autre ; c'est pourquoi un répit de six mois peut être aujourd'hui si apprécié.

Il est vrai que cet hebdomadaire fait preuve, en la circonstance, d'un optimisme un peu audacieux ; il se base avant tout sur certaines déclarations de M. René Mayer, Ministre des Finances et de l'Economie Nationale, qui, plus encore que tous les autres Français, a besoin de ce répit et s'efforce de le provoquer en l'annonçant.

Il faut cependant reconnaître que la conjoncture économique est moins défavorable, en ce début d'avril, qu'à aucun autre moment de l'hiver que nous avons passé. Les raisons ont été clémentes et, si M. Mayer n'y est pour rien, il s'apprête cependant à en tirer bénéfice, que les œufs baissent au printemps, c'est un phénomène d'ordre naturel qui ne dépend pas de l'activité de nos Excellences ; que les diverses récoltes s'annoncent favorables, c'est une chance que les services de la rue de Rivoli n'ont pu provoquer. Soyons justes cependant ; lorsque tout va mal, nous avons trop tendance à chercher des responsables au gouvernement pour chicaner un ministre qui met aujourd'hui à son actif l'heureux hasard des saisons. Tenir jusqu'au blé nouveau, tel est donc le vœu de M. Mayer qui compte, pour y parvenir, plus encore sans doute sur l'appui américain que sur ses efforts de persuasion.

Mais ce délai — en admettant qu'il soit accordé aux Français — pourquoi le limiter à six mois ? Si la baisse réussit et si l'abondance revient, n'est-ce donc pas la fin définitive des soucis de M. Mayer et de tous ses dociles sujets ?

C'est là que la politique vient compliquer l'économie. Dans six mois le pain sera peut-être blanc mais le R. P. F. aura également une chance de se rapprocher du pouvoir tant convoité ; car la Constitution exigera, pour cette époque, le renouvellement du Conseil de la République, élu en 1946 dans le cadre du régime provisoire d'alors. Or le général de Gaulle a confiance, plus que jamais, en son étoile et il prévoit avec quelques raisons, que ce scrutin lui sera favorable. Maître d'une assemblée, disposant dans la seconde d'une « cinquième colonne » dont M. René Pléven a montré récemment la valeur manœuvrière, ne serait-ce pas un jeu d'accéder enfin au Capitole ? Les leaders de la troisième force la pensent et cela suffit à leur interdire les longs espoirs et les vastes pensées.

Quoi qu'il en soit des prévisions nous restons aux prises avec le présent qui nous réserve, en dehors des soucis alimentaires, des surprises assez curieuses. Nous sommes certes habitués aux fantaisies judiciaires depuis quatre ans ; la dernière en date nous a toutefois un peu « démontés ». Le P.O.P.F. était un parti montré sous l'occupation par d'anciens communistes, Clamans, Capron et autres ; organisme de collaboration et même de dénonciation, le P.O.P.F. relevait évidemment de la Cour de Justice, puisque nous avons eu chez nous le P.N.B. dont la justice elle-même reconnaissait l'indépendance à l'égard des Allemands, tradit devant cette juridiction. Mais le P.O.P.F. pro-nazi a joué d'une indulgence qu'il n'aurait certainement pas obtenue s'il avait eu quelques préoccupations bretonnes : ses dirigeants sont passés en Chambre Clotique au tarif de quelques années d'indignité. Ils n'avaient été que « collaborateurs ».

Jean MARTIN.

## Tribune Libre

Montfort-l'Amaury, 19 mars.  
« La mise au point du « P. B. » pour l'Épuration est ce qu'il y a de plus clair jusqu'ici à ce sujet et je pense que c'est la seule solution normale du problème. Vous recevrez certainement de nombreux commentaires favorables et surtout vous avez accroché le grelot » et de la manière qu'il fallait.

« Vous allez aussi vous attirer la hargne de la « bonne presse » mais cela ne fera qu'élargir le débat et TANT MIEUX.

« A. A. L. ».

« Le 22 mars 1948.

« Monsieur,

« Votre article sur l'Épuration n'était pas celui que nous attendions. Il contenait beaucoup de choses justes et je reconnais qu'il n'est pas facile de dire toute la vérité. Mais vous attaquez un homme dont on ne peut juger les mobiles sans avoir entendu ses explications et dont, je pense, personnellement, on ne peut mettre en doute le patriotisme breton. N'est-ce pas favoriser inconsciemment les ennemis de la Bretagne ?

« L'auteur de « Breton Nationalisme », que vous avez dit lire, était mieux inspiré et sa tentative pour rendre justice au mouvement breton était totale, alors que vous avez voulu séparer le bon grain de l'ivraie et distinguer entre les « bons » et les « mauvais ».

« Je vous renouvelle donc mon abonnement, mais j'ai voulu vous envoyer cette lettre pour que vous ne pensiez pas que j'approuve votre article.

« N. ».

« Lorient, le 25 mars 1948.

« Cher compatriote,

« Je vous envoie ce jour mon abonnement de soutien et tiens à vous remercier pour votre action. Vous êtes le seul qui ayez osé, depuis quatre ans, prendre une position claire, nette, précise. Continuez et soyez sûrs que tous les vrais Bretons vous sont reconnaissants d'avoir eu le courage

de les défendre. Il fallait qu'une voix s'élève, venant de quelqu'un qui ne pouvait être suspect d'avoir « collaboré ». La vôtre était sûrement la mieux indiquée.

« F. B. ».

« Paris, le 22 mars 1948.

« Cher Ami,

« Bien inspiré votre article sur le Scandale de l'Épuration en Bretagne ». Certain en quelques pages vous êtes loin d'avoir tout dit sur ce sujet, sur lequel il faudra bien s'étendre longuement un jour. Votre chapitre sur la fameuse formation « Perrot » (entre guillemets je précise) est opportun, et aura vraisemblablement suscité bien des commentaires. Il était tout de même temps qu'une voix bretonne s'élevât contre cette milice. Incontestablement, vous vous serez ainsi fait le porte-parole d'un grand nombre de militants qui ont vivement déploré l'action néfaste de la dite formation. Elle a été une « escroquerie » à plus d'un titre, c'est le moins que l'on puisse dire.

« Evidemment, si l'abbé Perrot n'avait pas été assassiné par le maquis, il est certain que la milice créée par Lainé, plus connue sous le nom de « Service spécial » (et ceci bien avant la mort de l'abbé Perrot), n'aurait pas recruté autant de membres qui s'engageraient uniquement pour venger la mort du vénéré apôtre de la Bretagne. Plus d'un pourrait le témoigner. Personnellement je connais des compatriotes qui voulaient s'engager dans la dite formation, révoqués par l'odieux assassinat du saint prêtre. Or ils ne connaissaient que celui qu'ils pleuraient comme un Père. Les événements de juin-juillet 1944 les empêchèrent de valider la formation. Aujourd'hui ils louent le Ciel de n'avoir pas été ainsi mêlés à de bien tristes aventures.

« Nous ne pouvons que stigmatiser les crimes commis par cette formation détournée de son but initial qui était, nous avait-on dit, de protéger les militants bretons contre le terrorisme du maquis et de rechercher les assassins de l'abbé Perrot. Lui qui

aurait caché dans les plis de son manteau sanglant son propre assassin, a dû frémir d'horreur dans sa tombe de Koaikoo de se voir — « soldat du Christ avant tout » — comme il se le proclamait lui-même — mêlé à des actes criminels. Son nom doit être lavé de cette souillure par ses disciples et ses amis ; ce n'est pas une raison parce que certains s'en sont servis odieusement pour taire le nom de l'abbé Yann-Vari Perrot, entré dans l'Histoire de Bretagne et dans la Légende Celtique en la saint-Corentin 1943.

« Aux gens de mauvaise foi, aux « bien-pensants » qui trouveront encore à redire, nous pourrions répondre : « Reniez-vous Jeanne d'Arc » par exemple, parce que le Parti Communiste se l'est annexée ? »

« Encore un mot : mais, si nous stigmatisons les crimes de la formation « Perrot », n'oublions pas pour autant ceux, non moins odieux, perpétrés par la Résistance en Bretagne : les sauvages assassinats de l'abbé Lec'hvien, de Mme du Guerny, du jeune Philippe tué sur la tombe de l'abbé Perrot et dont on trouve le cadavre dans un charnier des Monts d'Arée, de Jos Youinou, grand mutilé de la guerre 1939-1940, dont les bourreaux « patriotes » n'avaient rien à apprendre de la Gestapo, et tant d'autres sur lesquels il faudra bien un jour faire toute la lumière et la justice.

« Voilà ce que j'avais à vous dire, à la suite de votre article et bien d'autres choses encore, mais ce sera pour une autre fois.

« D'oc'h kalonek,

« H. K. ».

Dans notre prochain numéro :

**Les Nantais attendent  
la création  
d'une « zone franche »  
en Loire-Maritime**

par André BROUSSEAU

## Réabonnements

Plusieurs de nos amis dont l'abonnement est terminé depuis le numéro 6 ne nous ont pas encore fait parvenir leur réabonnement. Afin d'éviter une interruption de leur service nous les prions de réparer ce retard le plus tôt possible.

Une revue comme la nôtre ne peut vivre que par le concours régulier de ses lecteurs. Aidez-nous en nous envoyant soit un abonnement de soutien (500 fr.) soit un abonnement ordinaire (300 fr.) à l'adresse suivante :

M. Joseph MARTRAY  
23, Rue Carnot, Villetaneuse  
(Seine)

C. C. P. 5984.73 PARIS.

...et faites des abonnements !

